



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**  
Service accueil, bâtiments et cadre de vie  
Bureau de l'accueil  
Section courrier

## **RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

-----

**N° 60 du 28 mai 2021**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 28 mai 2021 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr). rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 28 mai 2021  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

RAA spécial n° 60 du 28 mai 2021

## **SOMMAIRE**

### **I - ARRÊTÉS**

#### **PRÉFECTURE**

##### **Cabinet**

- Arrêté CAB-SIDPC n°2021-64 du 20 mai 2021 agréant l'association union départementale des sapeurs-pompiers en matière de sécurité civile
- Arrêté CAB-SIDPC n°2021-65 imposant le port du masque pour les personnes dès 11 ans

##### **Direction de la réglementation et des collectivités locales**

- Arrêté DRCL-BRE n°2021-55 du 28 mai 2021 relatif aux élections des 20 et 27 juin – emplacement des bureaux de vote

##### **Sous-Préfecture de Saumur**

- Arrêté SPSa n°2021-26 du 27 mai 2021 nommant les membres de commissions de contrôle des listes électorales – modificatif n°3

#### **SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL**

- Arrêté SGC-Dir n°2021-2 du 25 mai 2021 portant subdélégation de signature aux agents du secrétariat général commun

#### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

- Arrêté DDT-SEA-SEA-UFAC n°2021-4 du 5 mai 2021 fixant la composition du comité d'expertise des calamités agricoles
- Arrêté DDT-SRGC-ULN n°2021-5-8 du 27 mai 2021 autorisant l'organisation du challenge jeunes canoë-kayak sur la Moine entre la Tessoualle et Cholet le 29 mai

#### **DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE du Grand Ouest**

- Arrêté DIDD-BCI n°2021-21 du 27 mai 2021 portant délégation de signature à M. VERON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse

### **II - AUTRES**

Néant



## ***1 - ARRÊTÉS***





**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Service interministériel de défense  
et de protection civiles**

**Arrêté N° SIDPC 2021-064  
Portant agrément de sécurité civile pour l'association « Union  
Départementale des Sapeurs-Pompiers de Maine-et-Loire »**

Le préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-9;

VU l'arrêté du 27 février 2017 relatif à l'agrément de sécurité civile D ;

VU l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;

VU la demande de l'association « Union départementale des sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire » (UDSP 49) en date du 7 mai 2021 ;

SUR PROPOSITION du sous-préfet, directeur de cabinet ;

Arrête :

Article 1er : L'association « Union départementale des sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire » (UDSP 49) est agréée au niveau départemental pour une période de trois ans, pour la mission définie ci-dessous :

D « Point d'alerte et de premiers secours » (PAPS) et « Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure » (DPS-PE à GE).

Article 2 : L'agrément accordé par le présent arrêté peut être retiré ou abrogé notamment en cas de non-respect d'une des conditions fixées par les articles R. 725-1 à R. 725-11 du code de la sécurité intérieure susvisés, et dans les formes prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Article 3 : L'association « Union départementale des sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire » (UDSP 49) s'engage à signaler, sans délai, au préfet de Maine-et-Loire toute modification substantielle des éléments au vu desquels l'agrément a été accordé.

Article 4 : Le sous-préfet, directeur de cabinet et le chef du service interministériel de défense et de protection civiles sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 20 mai 2021

  
Pierre ORY







**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Service interministériel de défense  
et de protection civiles**

**Arrêté préfectoral n°SIDPC 2021- 065 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur l'ensemble du département de Maine-et-Loire**

**LE PREFET DE MAINE-ET-LOIRE**

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la santé publique et notamment son article L.3136-1 ;

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 1er ;

Vu le décret du président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique dans le département de Maine-et-Loire, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en terme de santé publique ;

Considérant qu'aux termes des dispositions du II de l'article 1er du décret n° 2020-1310 susvisé : "Dans les cas où le port du masque n'est pas prescrit par le présent décret, le préfet de département est habilité à le rendre obligatoire, sauf dans les locaux d'habitation, lorsque les circonstances locales l'exigent" ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public favorisant les rassemblements et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif de patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique dans le département de Maine-et-Loire, laissant apparaître une circulation active du virus ;

Considérant que le port du masque est de nature à limiter le risque de circulation des virus dans l'espace public ; que le virus SARS-Cov-2 circule activement dans le Maine-et-Loire et que le contexte saisonnier de nature à favoriser le développement de pathologies relativement courantes d'origines virales (grippe, rhume) ; il y a lieu de le rendre obligatoire afin de limiter le risque de circulation des virus dans l'espace public ;

Vu l'avis rendu par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet :

## ARRÊTE

**Article 1er** – A compter du lundi 31 mai 2021, à zéro heure (00h00), et jusqu'au mercredi 30 juin 2021 inclus, le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus, dans l'espace public sur le territoire du département de Maine-et-Loire.

**Article 2** – L'obligation du port du masque prévue au présent arrêté ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires, définies en annexe 1 du décret du 29 octobre 2020 modifié susvisé, de nature à prévenir la propagation du virus.

**Article 3** – Les dispositions du présent arrêté font l'objet d'une évaluation régulière.


**Article 4** – Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire et est susceptible, dans les deux mois de sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ; d'un recours hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ; d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette 44041 Nantes Cedex 01).

**Article 5** – Conformément aux dispositions de l'article L3136-1 du code de la santé publique susvisé, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de 4ème classe (135 €) et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe (475 €) ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3750 € d'amende, ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

**Article 6** – Le sous-préfet, directeur de cabinet, la Secrétaire générale de la préfecture, sous-préfète de l'arrondissement d'Angers, le sous-préfet de l'arrondissement de Cholet, le sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, la sous-préfète de l'arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu, les maires des communes du Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie départementale de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et dont une copie sera transmise à Monsieur le Procureur de la République d'Angers et à Monsieur le Procureur de la République de Saumur.

A Angers, le 25 mai 2021

Le Préfet,



Pierre ORY





**Arrêté SGCD/DIRECTION N°2021\_002  
Portant subdélégation de signature aux agents  
du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire**

Le préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** l'arrêté préfectoral n° 2020-094 du 11 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur n°20/2622/A du 22 décembre 2020, portant nomination de Mme Séverine D'OUINCE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire ;
- VU** l'arrêté du préfectoral SG/MPCC N°2021\_036 du 12 mai 2021 portant délégation de signature à Mme Séverine D'OUINCE directrice du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire ;
- VU** la note de service du préfet de Maine-et-Loire n°2021-1 en date du 4 janvier 2021.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

La délégation de signature est subdéléguée à Mme Carine KERZERHO, Directrice adjointe du Secrétariat général commun départemental, pour l'ensemble des attributions mentionnées dans l'arrêté SG/MPCC N°2021\_036 du 12 mai 2021.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à M. Olivier GUILLOU, chef du service budget-achats-finances-immobilier de l'Etat, en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service budget-achats-finances-immobilier de l'Etat, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques ;
- la validation des expressions de besoin, des services faits et des ordres à payer dans CHORUS Formulaire pour les dépenses des programmes dont la liste est annexée au présent arrêté ;
- la gestion administrative et financière des centres de coût Préfecture, DDETS, DDT, DDPP, SGCD à l'exclusion des commandes supérieures à 10 000 € HT ;

- les certificats administratifs dans le cadre des opérations d'inventaire comptable en qualité de responsable d'inventaire ;
- les devis et la certification des dépenses de travaux éligibles au budget de la coaffectation de la cité administrative ;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUILLOU, la délégation de signature sera exercée d'une part, par M. Christophe BERTHOME, ou, en son absence, par M. Patrick PILET, dans la limite des attributions du bureau budget - achats de fonctionnement, d'autre part par Mme Marie-Odile CLAUDE, dans la limite des attributions du bureau investissement et politique immobilière de l'Etat et en son absence par Mesdames Marie MAINGUY-KOWALCZYCK et Adeline HAMEL-ARESCY.

#### **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à M. Christophe BERTHOME, chef du bureau budget - achats de fonctionnement, en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau budget - achats de fonctionnement, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques ;
- la validation des expressions de besoin, des services faits et des ordres à payer dans CHORUS Formulaire pour les dépenses des programmes dont la liste est annexée au présent arrêté ;
- la gestion administrative et financière des centres de coût Préfecture, DDETS, DDT, DDPP, SGCD à l'exclusion des commandes supérieures à 5000 € HT ;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

#### **ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Odile CLAUDE, cheffe du bureau investissement et politique immobilière de l'Etat en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau investissement et politique immobilière de l'Etat, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques ;
- la validation des expressions de besoin, des services faits et des ordres à payer dans CHORUS Formulaire pour les dépenses des programmes dont la liste est annexée au présent arrêté ;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Marie MAINGUY-KOWALCZYK et Adeline HAMEL-ARESCY en ce qui concerne :

- la validation des services faits et des ordres à payer dans CHORUS Formulaire pour les dépenses des programmes dont la liste est annexée au présent arrêté ;
- la signature des bordereaux d'envoi et des correspondances courantes.

#### **ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée à Messieurs Patrick PILET, Ali ASSANI, Michel PILOTTO ainsi qu'à Mesdames Nathalie GUILBAUD, Laurence LELOUP, en ce qui concerne :

- la validation des expressions de besoin, des services faits et des ordres à payer dans CHORUS Formulaire pour les dépenses des programmes 354, 176, 206, 215, 216 et 217 conformément à l'annexe 1 jointe au présent arrêté ;
- la signature des bordereaux d'envoi et des correspondances courantes dans les domaines qui les concernent.

#### **ARTICLE 5 :**

Délégation de signature est donnée à Messieurs Olivier GUILLOU, Christophe BERTHOME, Patrick PILET, Ali ASSANI, Michel PILOTTO ainsi qu'à Mesdames Nathalie GUILBAUD, Laurence LELOUP, à effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat CHORUS-DT (déplacements temporaires), les transactions liées aux rôles des gestionnaires valideurs et des gestionnaires factures concernant la liquidation des états de frais de déplacements de l'ensemble des agents gérés par le SGCD de Maine-et-Loire, sur le BOP 354.

#### **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée à Messieurs Christophe BERTHOME et Patrice GABORIT, pour la transmission des pièces des marchés depuis la plate-forme PLACE vers la plate-forme CHORUS, en ce qui concerne les BOP listés en annexe 2.

#### **ARTICLE 7 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Odile CLAUDE, Mesdames Marie MAINGUY-KOWALCZYK et Adeline HAMEL-ARESCY pour ce qui concerne :

- la transmission des pièces des marchés depuis la plate-forme PLACE vers la plate-forme CHORUS, en ce qui concerne les BOP listés en annexe 2 ;
- la validation des expressions de besoin, des services faits et des ordres à payer dans CHORUS Formulaire pour les dépenses du programme 362, 363 et 723.

#### **ARTICLE 8 :**

Subdélégation de signature est donnée à Mme Sylvie MORICHON, cheffe du service ressources humaines, en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service ressources humaines et de l'action sociale, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques ;
- tous documents relatifs à la pré-liquidation du traitement des fonctionnaires de la préfecture et des sous-préfectures ;
- les documents comptables afférents à l'utilisation des crédits sociaux rattachés aux BOP 176, 206, 215, 216 et 217 ;
- la signature des conventions de stage et des contrats de vacataires de moins de un an pour la préfecture et de moins de trois mois pour les DDI ;
- les états de service et les attestations ;

- les services faits pour les services civiques et les stagiaires gratifiés, ainsi que les contrats ou leur renouvellement ;
- les actes courants et les décisions de dépenses gérées par la formation à l'exclusion des dépenses supérieures à 2000 € HT;
- les pièces annexes et ampliements des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie MORICHON, la délégation sera exercée d'une part, par Mme Christelle CERTIER en ce qui concerne les missions qui se rapportent au bureau de la gestion administrative des agents, d'autre part, par Mme Florence BOIVIN pour les missions relevant du bureau du dialogue social et de l'action sociale et à M. Virgile BOUILLON pour les missions relevant du bureau du pilotage et développement des ressources humaines,

#### **ARTICLE 9 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Christelle CERTIER en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau de la gestion administrative de l'agent à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;
- tous documents relatifs à la pré-liquidation du traitement des fonctionnaires de la préfecture et des sous-préfectures;
- les pièces annexes et ampliements des arrêtés préfectoraux.

Délégation de signature est donnée à Mmes Monique COCHELIN, Malika AKERMI, Sylvie GASNIER, Alexia JONCHERAY, Bernadette TERRASSE, Emilie TESSE, Nadège BILLERAULT et Peggy MOUSSE, pour signer les bordereaux d'envoi et les états liquidatifs relatifs aux remboursements médicaux : accident de travail, maladie professionnelle et visite médicale dans le cadre du recrutement d'un service civique dans les domaines d'attribution qui les concernent.

#### **ARTICLE 10 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Florence BOIVIN en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau du dialogue social et de l'action sociale à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;
- les documents comptables afférents à l'utilisation des crédits sociaux rattachés aux BOP 176, 206, 215, 216 et 217 ;
- les pièces annexes et ampliements des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation sera exercée par Mme Sylvie VIAUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie VIAUX, Mme Martine LEBRUN, M. Jean-Luc HADJEJ pour signer les bordereaux d'envoi dans les domaines d'attribution qui les concernent.



## **ARTICLE 11 :**

A compter du 1er juin 2021, délégation de signature est donnée à M. Virgile BOUILLON, en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau du pilotage et du développement RH à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation sera exercée par M. Alain CHAUVIGNE en ce qui concerne le pilotage de la GPEEC et les campagnes RH et par Mmes Yvane DIROU et Caroline PONS en ce qui concerne la formation.

Délégation de signature est donnée à M. Didier MARTIN et Florent COSNEAU pour signer les bordereaux d'envoi dans les domaines d'attribution qui les concernent.

Délégation de signature est donnée à Mme Yvane DIROU et Mme Caroline PONS pour signer les formulaires d'inscription aux formations, les attestations de fin de stage, les bordereaux d'envoi dans les domaines d'attribution qui les concernent.

## **ARTICLE 12 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Laure-Anne SAMSON cheffe du service accueil - bâtiments et cadre de vie en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service accueil-bâtiments et cadre de vie, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques ;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation sera exercée par M. Christophe Reniel, chef du bureau bâtiments et cadre de vie et par Mme Gwénaëlle MESSAGER, cheffe du bureau de l'accueil.

Délégation de signature est donnée à M. Christophe RENIEL, chef du bureau bâtiments et cadre de vie en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau bâtiments et cadre de vie, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

Délégation de signature est donnée à M. Christophe BERTRAN et M. Pascal GUERRY pour signer les bordereaux d'envoi dans les domaines d'attribution qui les concernent.

Délégation de signature est donnée à Mme Gwénaëlle MESSAGER, cheffe du bureau de l'accueil en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau de l'accueil, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances

destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;

- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwénaëlle MESSAGER, la délégation sera exercée par Mme Laurence FROGER ou Mme Laurence BOISARD-CHOUTEAU dans les domaines d'attribution qui les concernent.

**ARTICLE 13 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pablo JIMENEZ, chef du service des systèmes d'information et du numérique (SINUM), en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service des systèmes d'information et du numérique, à l'exclusion des pièces portant décision et des correspondances destinées aux administrations centrales, aux élus et au directeur régional des finances publiques;
- les pièces annexes et ampliatiions des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pablo JIMENEZ, la délégation qui lui est consentie sera exercée par M. Stéphane VINCENDEAU ou Eric BILLET.

Délégation de signature est donnée à Mme Christine TURCAN pour signer les bordereaux d'envoi dans les domaines qui la concernent.

**Article 14 :**

Carte achat :

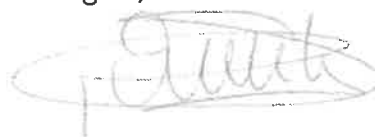
Délégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous, à l'effet d'engager les dépenses du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire à l'aide d'une carte d'achat et d'en contrôler l'utilisation :

- Christophe BERTHOME
- Patrice GABORIT
- Pablo JIMENEZ
- Christophe RENIEL
- Christophe BERTRAN
- Pascal GUERRY

**Article 15 :**

L'arrêté SGCD/DIRECTION N°2021-026 du 8 avril 2021 portant subdélégation de signature aux agents du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire est abrogé.

Angers, le 25 mai 2021



Séverine d'OUINCE

**Annexe 1 de l'arrêté 2021-02 du 25-05-21**

Liste des agents habilités à saisir et valider dans Chorus formulaires et à donner les ordres à payer dans Chorus Nouvelle communication

Nom	Affectation	BOP gérés		
		Saisie	Validation	Ordre à payer
Olivier GUILLOU	SBAFIE		148, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354, 362, 363, 723	148, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354, 362, 363, 723
Christophe BERTHOME	SBAFIE/BBAF	124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354	124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354 et 148, 362, 363, 723	124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354
Patrick PILET	SBAFIE/BBAF	124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354	124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354	124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354
Ali ASSANI	SBAFIE/BBAF	124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354		124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354
Nathalie GUILBAUD	SBAFIE/BBAF	124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354		124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354
Laurence LELOUP	SBAFIE/BBAF	124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354		124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354
Michel PILOTTO	SBAFIE/BBAF	124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354		124, 149, 176, 206, 215, 216, 217, 349, 354
Marie-Odile CLAUDE	SBAFIE/BIPIE	148, 362, 363, 723	148, 362, 363, 723 et 124, 149,	148, 362, 363, 723

			176, 206, 215, 216, 217, 349, 354	
Marie MAINGUY-KOWALCZYK	SBAFIE/BIPIE	148, 362, 363, 723		148, 362, 363, 723
Adeline HAMEL-ARESCY	SBAFIE/BIPIE	148, 362, 363, 723		148, 362, 363, 723

## Annexe 2 de l'arrêté 2021-002 du 25-05-2021

Liste des agents habilités à transmettre les pièces de marchés depuis PLACE vers CHORUS

Nom – prénom	Affectation	BOP gérés
Christophe BERTHOME	SBAFIE/BBAF	354
Patrice GABORIT	SBAFIE/BBAF	354
Marie-Odile CLAUDE	SBAFIE/BIPIE	148, 362, 363, 723
Marie MAINGUY-KOWALCZYCK	SBAFIE/BIPIE	148, 362, 363, 723
Adeline HAMEL-ARESCY	SBAFIE/BIPIE	148, 362, 363, 723





**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la réglementation  
et des collectivités locales  
Bureau de la réglementation et des élections

## **Arrêté DRCL-BRE N° 2021-55**

Élections départementales et élections régionales des 20 et 27 juin 2021

Modifications des emplacements des bureaux de vote  
compte tenu des mesures sanitaires liées à la COVID-19

**Le préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le code électoral ;

**VU** le code des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral DRCL-BRE n° 2020-80 du 27 août 2020 fixant les nombres, emplacements et périmètre des bureaux de vote dans le département de Maine-et-Loire ;

**VU** la demande des maires du département de Maine-et-Loire, à l'occasion des élections départementales et des élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral précité est modifié, pour les élections départementales et les élections régionales des 20 et 27 juin 2021, selon l'annexe jointe.

**Article 2** : La secrétaire générale de la préfecture et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il sera affiché et déposé dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à ANGERS le **28 MAI 2021**

Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale de la Préfecture

  
Magali DAVERTON





CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	002	ALLONNES	49650	2		1 <sup>er</sup>		PAMA (Pôle Allonnais Multi Activités) (Centralisateur)	33 rue du Lavoir	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	002	Allonnes	49650			2ème		PAMA (Pôle Allonnais Multi Activités)	33 rue du Lavoir	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	ANGERS	49000	23	39	1er	Bureau 101 (centralisateur commune et canton)	Hôtel de Ville - Salon d'honneur	Bd de la Résistance et de la Déportation	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				2ème	Bureau 102	Hôtel de Ville - Salon d'honneur	Bd de la Résistance et de la Déportation	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				3ème	Bureau 103	Salons Curmonsky-Welcome	Place Maurice Saillant	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				4ème	Bureau 104	Salons Curmonsky-Welcome	Place Maurice Saillant	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				5ème	Bureau 105	École Primaire de la Blancheraie	19-21 rue de l'Esnière	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				6ème	Bureau 106	École Primaire de la Blancheraie	19-21 rue de l'Esnière	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				7ème	Bureau 107	Collège David d'Angers	Place du Lycée	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				8ème	Bureau 108	Collège David d'Angers	Place du Lycée	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				9ème	Bureau 109	Lycée David d'Angers	Place du Lycée	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				10ème	Bureau 110	École Condorcet	Rue Gutenberg	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				11ème	Bureau 111	École Condorcet	Rue Gutenberg	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				12ème	Bureau 112	École Condorcet	Rue Gutenberg	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				13ème	Bureau 113	École Condorcet	Rue Gutenberg	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				14ème	Bureau 114	École Condorcet	Rue Gutenberg	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers		21		15ème	Bureau 115	Ensemble Paul Bert	12, rue d'Assas	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				16ème	Bureau 116	Ensemble Paul Bert	12, rue d'Assas	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				17ème	Bureau 117	École Primaire Alfred Clément	32, rue de La Madeleine	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				18ème	Bureau 118	École Primaire Alfred Clément	32, rue de La Madeleine	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				19ème	Bureau 119	École Primaire Alfred Clément	32, rue de La Madeleine	
4902	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				20ème	Bureau 120	Salle Villoufroy	Rue des Vieilles Carrières	
4902	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				21ème	Bureau 121	Salle Villoufroy	Rue des Vieilles Carrières	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				22ème	Bureau 122	École Maternelle Larévellière	30, rue Saint Exupéry	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				23ème	Bureau 123	École Maternelle Larévellière	30, rue Saint Exupéry	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	ANGERS	49000	19		24ème	Bureau 201 (centralisateur canton)	École Charles Bentier	1, rue de la Béjonnière	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				25ème	Bureau 202	École Charles Bentier	1, rue de la Béjonnière	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				26ème	Bureau 203	École Charles Bentier	1, rue de la Béjonnière	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				27ème	Bureau 204	École Maternelle J. J. Rousseau	Rue Gagarine	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				28ème	Bureau 205	École Maternelle J. J. Rousseau	Rue Gagarine	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				29ème	Bureau 206	École Maternelle J. J. Rousseau	Rue Gagarine	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				30ème	Bureau 207	École Primaire Jules Verne	30, square François Mauriac	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				31ème	Bureau 208	École Primaire Jules Verne	30, square François Mauriac	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				32ème	Bureau 209	École Claude Monet	17, bd Robert d'Arbrissel	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				33ème	Bureau 210	École Claude Monet	17, bd Robert d'Arbrissel	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				34ème	Bureau 211	École des Grandes Maulévières	9, square Gaston Allard	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				35ème	Bureau 212	École des Grandes Maulévières	9, square Gaston Allard	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				36ème	Bureau 213	École des Grandes Maulévières	9, square Gaston Allard	
4901	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				37ème	Bureau 214	École des Grandes Maulévières	9, square Gaston Allard	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers		13		38ème	Bureau 215	École Jean Rostand	Rue du Vallon	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				39ème	Bureau 216	École Jean Rostand	Rue du Vallon	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				40ème	Bureau 217	École Jean Rostand	Rue du Vallon	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				41ème	Bureau 218	Salle Auguste Chupin	11, Esplanade A. Chupin	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				42ème	Bureau 219	Salle Auguste Chupin	11, Esplanade A. Chupin	
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS	49000	12	10	43ème	Bureau 301 (centralisateur canton)	École Grégoire Bordillon	Place Grégoire Bordillon	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				44ème	Bureau 302	École Grégoire Bordillon	Place Grégoire Bordillon	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				45ème	Bureau 303	École Raspail	11, rue Raspail	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				46ème	Bureau 304	École Raspail	11, rue Raspail	
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				47ème	Bureau 305	École René Gasnier	Rue Raphaël Berry	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				48ème	Bureau 306	Ecole René Gasnier	Rue Raphaël Berry	
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				49ème	Bureau 307	Salle Chapelle Saint Lazare	Place des Alcaïas	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				50ème	Bureau 308	Ecole Robert Desnos	2. rue Louis Boistrarné	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				51ème	Bureau 309	Ecole Robert Desnos	2. rue Louis Boistrarné	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				52ème	Bureau 310	Ecole Maternelle Aldot Ferraro	Avenue de La Baillee	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				53ème	Bureau 311	Ecole Maternelle Aldot Ferraro	Avenue de La Baillee	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				54ème	Bureau 312	Ecole Montesquieu	19 rue de la Barre	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	ANGERS	49000	6		55ème	Bureau 401 (centralisateur canton)	Ecole René Descartes	2. rue Dindron	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers				56ème	Bureau 402	Salle Daviers	5. boulevard Daviers	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers				57ème	Bureau 403	Ecole maternelle Gérard Philippe	60. rue des Petites Pannes	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers				58ème	Bureau 404	Ecole maternelle Gérard Philippe	60. rue des Petites Pannes	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers				59ème	Bureau 405	Ecole élémentaire Nelson Mandela	64. rue de la Fauconnerie	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers				60ème	Bureau 406	Ecole élémentaire Nelson Mandela	65. rue de la Fauconnerie	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS	49000	14		61ème	Bureau 501 (centralisateur canton)	Lycée Joachim du Bellay	1. avenue Marie Taliet	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				62ème	Bureau 502	Lycée Joachim du Bellay	1. avenue Marie Taliet	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				63ème	Bureau 503	Ecole Maternelle Marie Taliet	25. rue Bardoul	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				64ème	Bureau 504	Ecole Maternelle Marie Taliet	25. rue Bardoul	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				65ème	Bureau 505	Ensemble Jean Macé	110. rue du Pré Pigeon	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				66ème	Bureau 506	Ensemble Jean Macé	110. rue du Pré Pigeon	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				67ème	Bureau 507	Salle Fratellini	Mall Clément Pasquereau	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				68ème	Bureau 508	Salle Fratellini	Mall Clément Pasquereau	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				69ème	Bureau 509	Ecole Voltaire	4. rue du Morvan	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				70ème	Bureau 510	Ecole Voltaire	4. rue du Morvan	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				71ème	Bureau 511	Ecole Voltaire	4. rue du Morvan	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				72ème	Bureau 512	Ecole maternelle Paul Valéry	2. rue Maurice Suard	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				73ème	Bureau 513	Ecole maternelle Paul Valéry	2. rue Maurice Suard	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers				74ème	Bureau 514	Ecole maternelle Paul Valéry	2. rue Maurice Suard	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	ANGERS	49000	4		75ème	Bureau 601 (centralisateur canton)	Ecole primaire Annie Fratellini	Mall Clément Pasquereau	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	Angers				76ème	Bureau 602	Ecole primaire Annie Fratellini	Mall Clément Pasquereau	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	Angers				77ème	Bureau 603	Ecole maternelle Henri Chiron	281. rue Pasteur	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	Angers				78ème	Bureau 604	Ecole maternelle Herm Chiron	281. rue Pasteur	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	ANGERS	49000	5		79ème	Bureau 701 (centralisateur canton)	Ecole René Brossard	330. rue St Léonard	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	Angers				80ème	Bureau 702	Ecole René Brossard	330. rue St Léonard	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	Angers				81ème	Bureau 703	Ecole maternelle Adrien Tigeot	162. rue Saumuroise	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	Angers				82ème	Bureau 704	Ecole maternelle Adrien Tigeot	163. rue Saumuroise	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	Angers				83ème	Bureau 705	Ecole maternelle Adrien Tigeot	164. rue Saumuroise	
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	008	ANGRIE	49440	1				Salle Saint Pierre	2 rue Saint Pierre	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	009	ANTOIGNÉ	49260	1				Salle des fêtes St Louis	Rue des Ecoles	
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	010	ARMALLÉ	49420	1				Salle communale (salle du presbytère)	10. rue de la mairie	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	011	ARTANNES-SUR-THOUET	49260	1				Salle des fêtes	Place de la Maine	
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	012	AUBIGNÉ-SUR-LAYON	49540	1				Ecole primaire	Rue du 8 mai 1945	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	AVRILLÉ	49240	13		1er		Mairie (centralisateur) - salle du Conseil	1 Esplanade de l'Hôtel de Ville	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	AVRILLÉ	49240			2ème		Mairie -salle des mariages	1 Esplanade de l'Hôtel de Ville	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	AVRILLÉ	49240			3ème		Ecole primaire du Bois du Roy	Allée Georges Brassens	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	AVRILLÉ	49240			4ème		Ecole maternelle du Bois du Roy	Allée Georges Brassens	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	AVRILLÉ	49240			5ème		Maison de la Danse	Chemin du Champ des Martyrs	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	AVRILLÉ	49240			6ème		Maison de la Danse	Chemin du Champ des Martyrs	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	AVRILLÉ	49240			7ème		Ecole primaire Jean Piaget	16 Avenue des Trois Cormiers	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	AVRILLÉ	49240			8ème		Ecole maternelle Jean Piaget	16 Avenue des Trois Cormiers	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	AVRILLÉ	49240			9ème		Ecole maternelle St Euphère	Avenue de Ripollet	

24

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			10ème		Ecole primaire St Eupérey	Avenue de Ripollat	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			11ème		Maison de Quartier Adezière	31, allée Camille Pissarro	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			12ème		Groupe scolaire de l'Aérodrome	2, mail Alexandre Bellanger	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			13ème		Salle associative de la Garde	Allée du 9 novembre 1989	
4903	ANGERS	4921	TIERCE	017	BARACÉ	49430	1				Espace Lino Ventura	8 ch. Des Grands Champs	
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	BAUGÉ-EN-ANJOU	49150	17		1 <sup>er</sup>		Salle des fêtes	3 rue de Chandelais	Bocé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			2ème		Mairie déléguée	1, rue St Maurice	Chartré
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			3ème		Salle des fêtes	18, Rue Saint Médard	Chevrié le Rouge
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			4ème		Salle des fêtes	33 rue de la Gare	Clefs
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			5ème		Salle des fêtes des Bruyères	6 rue du Manoir	Cuon
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			6ème		Salle des fêtes	Route de Germaise	Echemiré
4803	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			7ème		Ecole publique « Les Mésanges Bleues »	2, rue des Ecoles	Fougéré
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			8ème		Salle des fêtes	10 rue du Pipeonnier	Le Guédéniau
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			9ème		Salle des loisirs	Rue Guérin des Fontaines	Le Vieil Baugé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			10ème		Salle de l'ancienne école	Route de Clefs	Montpollin
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			11ème		Petite salle des fêtes de la Mairie	3, rue des Mégallithes	Ponigné
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			12ème		Salle des fêtes	6, Grande Rue	Saint-Martin d'Arcé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			13ème		Salle des fêtes	9, Rue du Cardinal Régnier	Saint-Quentin les Beaurepaires
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			14ème		Salle des fêtes	23 rue Principale	Vaulandry
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			15ème		Centre René d'Anjou (centralisateur)	Place de l'Orgene	Baugé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			16ème		Centre René d'Anjou	Place de l'Orgerie	Baugé
4803	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			17ème		Centre René d'Anjou	Place de l'Orgerie	Baugé
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	BEAUCOUZE	49070	5		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) – salle des mariages	Eplanade de la Liberté	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070			2ème		Grange Dimière	9 rue du Prieuré	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070			3ème		Maison de la Culture et des Loisirs – Salle Girardeau (RDC)	Parc du Prieuré	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070			4ème		Maison de l'Hermitage	Rue de l'Oisellerie	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070			5ème		Maison de la Culture et des Loisirs Edith Piaf (Salle Edith Piaf et Maria Callas)	Parc du Prieuré	
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	021	BEAUFORT-EN-ANJOU	49250	5		1 <sup>er</sup>		Salle des Halles 1 (centralisateur)	Place des Halles	Beaufort-en-Vallée
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	021	Beaufort-en-Anjou	49250			2ème		Salle des Halles 2	Place des Halles	Beaufort-en-Vallée
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	021	Beaufort-en-Anjou	49250			3ème		Salle des Halles 3	Place des Halles	Beaufort-en-Vallée
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	021	Beaufort-en-Anjou	49250			4ème		Salle des Halles 4	Place des Halles	Beaufort-en-Vallée
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	021	Beaufort-en-Anjou	49250			5ème		Salle des fêtes	Place Saint Aubin	Gée
4904	ANGERS	4911	CHEMILLE-EN-ANJOU	022	BEAULIEU-SUR-LAYON	49750	1		1 <sup>er</sup>		Maison commune de loisirs St Louis	12 bis, rue du Moulin des Cinq	Andrézé
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600	16		2ème		Espace du Prieuré	Place F. Gourdon	Beaupréau
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			3ème		Salle des Mauges	La Loge - Centre culturel	Beaupréau
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			4ème		Salle des Mauges	La Loge - Centre culturel	Beaupréau
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			5ème		Salle Martin Luther King (centralisateur)	La Loge – Hôtel de Ville	Beaupréau
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			6ème		Salle Corneau	La Loge – Centre culturel	Beaupréau
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49510			7ème		Mairie déléguée	Place Brossier	Jallais
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49510			8ème		Centre culturel	Bld Cathelineau	Jallais
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49510			9ème		Salle communale Notre Dame des Mauges	Place Mgr Dupont	Gesté
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			10ème		Mairie déléguée	Rue de l'Ecole	Gesté
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			11ème		Restaurant scolaire	3, rue des Ecoles	La Chapelle du Genêt
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49510			12ème		Mairie déléguée	8, rue d'Anjou	La Jubaudière
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49510			13ème		Mairie déléguée	6, rue des Mauges	La Polveinière
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49110			14ème		Mairie déléguée	Avenue des Mauges	Le Pin-en-Mauges
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			15ème		Maison Commune des Loisirs	Place des vignes	Saint-Philbert-en-Mauges
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49450			16ème		Mairie déléguée	4, rue d'Anjou	Villedieu-la Blouère
4907	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	026	BECON-LES-GRANITS	49370	2		1		Salle de Sports Roche Bleue (centralisateur)	Rue du Stade	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COMI	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4907	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	026	Bécon-les-Grands	49370			2ème		Salle de Sports Roche Bleue	Rue du Stade	
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	027	BÉGROLLES-EN-MAUGES	49122	1				Salle le Bordage	Rue des Sports	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	028	BÉHUARD	49170	1		1 <sup>er</sup>		Mairie	9, rue du Chevalier Buhard	
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	345	BELLEVIGNE-EN-LAYON	49380	5		2ème		Salle annexe à la salle des sports	Rue Rabalais	Champ-sur-Layon
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	345	Bellevigne-en-Layon	49380			3ème		Salle des Fêtes	Route de Thouarcé	Faveraye-Machelles
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	345	Bellevigne-en-Layon	49380			4ème		Salle du mail	Rue Albert Lebrun	Faye d'Anjou
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	345	Bellevigne-en-Layon	49750			5ème		Salle des Melleresses (centralisateur)	Rue du 8 mai	Thouarcé
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	060	BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	49400	3		1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée (centralisateur)	Place du Collier	Chazé
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	060	Bellevigne-Les-Châteaux	49260			2ème		Mairie déléguée	13, rue du Stade	Brézé
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	060	Bellevigne-Les-Châteaux	49260			3ème		Salle des sports	Rue du Clos de l'Hôpital	Saint-Cyr-en-Bourg
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	029	BLAISON SAINT-SULPICE	49320	2		1 <sup>er</sup>		Salle Chauveau (centralisateur)	Rue Tribault de Blaison	Blaison-Gohier
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	029	Blaison-Saint-Sulpice	49320			2ème		Salle des loisirs	Rue de la Marie	Saint-Sulpice-sur-Loire
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	030	BLOU	49160	1				Mairie	Place de la Mairie	
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	138	BOIS D'ANJOU (LES)	49250	3		1 <sup>er</sup>		Cantine municipale (Centralisateur)	Rue du Clos de la Lampe	Bron
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	138	Bois d'Anjou (Les)	49250			2ème		Ecole Primaire Publique	11, rue de la Marie	Fontaine-Guérin
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	138	Bois d'Anjou (Les)	49250			3ème		Salle des fêtes	Rue de St Sicot	Saint-Georges du Bois
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	BOUCHEMAIN	49080	6		1 <sup>er</sup>		Salle Chevrière (centralisateur)	3 ter, rue Chevrière	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaine	49080			2ème		Groupe scolaire Le Château	1, route des Pétoles	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaine	49080			3ème		Salle du Val de Maine	50, rue Mervelle	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaine	49080			4ème		Complexe sportif du Petit Vivier (Salle Tennis de table)	Rue du Petit Vivier	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaine	49080			5ème		Complexe sportif du Petit Vivier (Salle de Danse)	Rue du Petit Vivier	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaine	49080			6ème		Hall des Boîtes à Culture	2, place de l'Abbé Thomas	
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	036	BOUILLE-MÉNARD	49520	1				Salle communale	3 route de Renazé	
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	038	BOURG-L'ÉVÊQUE	49520	1				Salle communale	Rue Ulger	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	041	BRAIN-SUR-ALLONNES	49650	2		1 <sup>er</sup>		Maine (centralisateur)	1, place de la Marie	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	041	Brain-sur-Allonnes	49650			2ème		Foyer Rural	11 Place du Foyer rural	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	048	BREILLE-LES-PINS (LA)	49380	1				Salle culturelle et de loisirs	Rue du vau de chevré	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	048	BRIOLLAY	49125	2		1 <sup>er</sup>		Maine (centralisateur)	Place O'Kelly	
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	BRIOLLAY	49125			2ème		Salle des Néphars	Place de l'Église	Brissac-Quincé
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	49320	10	10	1 <sup>er</sup>		Salle du Terrie (centralisateur)	Place du Terrie	Brissac-Quincé
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			2ème		Salle B du Marin- Complexe sportif	Rue du Marin	Brissac-Quincé
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			3ème		Salle de l'Aubance	76 rue Louis Moron	Brissac-Quincé
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			4ème		Mairie	2, rue de la Mairie	Les Alleuds
4904	ANGERS	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			5ème		Salle du Ruau	Rue de la Croix de la Biche	Chazé-St Elier sur Aubance
4904	ANGERS	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	050	Brissac-Loire-Aubance	49320	2		6ème		Salle des Fêtes	1, place des Maronniers	Chermellier
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			7ème		Mairie - Salle de la bibliothèque	1, place Louis Tharault	Coutures
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			8ème		Salle des Fêtes	Le Bourg	Luigné
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	49250		2	9ème		Salle de la Glycine	36 rue de la Glycine	Saint-Rémy-le-Vareme
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			10ème		Salle des Fêtes	3 rue du Monde Rude	Saint-Salumin sur Loire
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			11ème		Salle de la Perrine	10 rue d'Anjou	Sauvign Hospital
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			12ème		Salles Georges Sécher	Centre Bourg	Vauchréten
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	053	BROSSAY	49700	1				Salle des Loisirs	7 rue du Groupe Scolaire	
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	054	CANDÉ	49440	1				Salle Beaulieu	Rue de l'Hôtel de ville	
4907	ANGERS	4905	ANGERS 5	055	CANTENAY-EPINARD	49460	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle du Conseil	24, route d'Angers	
4907	ANGERS	4905	ANGERS 5	055	Cantenay-Epinard	49460			2ème		Maison Commune de loisirs - Annexe	Route d'Angers	
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	056	CARBAY	49420	1				Salle communale	Rue François Peilier	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	057	CERNUSSON	49310	1				Salle communale	Rue Victor et Aline Gélineau	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	058	CERQUEUX (LES)	49360	1				Salle du Cormier	1 rue du Cormier	
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	061	CHALLAIN-LA-POTHERIE	49440	1				Salle des Tilliaux	Rue de la Fontaine	
4902	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	CHALONNES SUR LOIRE	49290	5		1 <sup>er</sup>		Salle du Conseil	Place de l'Hôtel de Ville	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	C.P	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4802	ANGERS	4810	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	Chalonnnes-sur-Loire	48290			2ème		Groupe scolaire Joubert	Avenue Gayot (entrée par la rue des sables)	
4802	ANGERS	4810	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	Chalonnnes-sur-Loire	48290			3ème		Halle des Mariniers	Rue Passagère	
4802	ANGERS	4810	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	Chalonnnes-sur-Loire	48290			4ème		Salle du Layon	Avenue Laffon de Laubébat	
4802	ANGERS	4810	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	Chalonnnes-sur-Loire	48290			5ème		Salle de sport Caloma (centralisateur)	Avenue Laffon de Laubébat	
4807	SEGRE	4821	TIERCÉ	064	CHAMPELLAY	48220	1				Ecole Roc en Val	Route de Montreuil	
4806	ANGERS	4810	CHALONNES-SUR-LOIRE	068	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	48123	1				Maison Commune de Loisirs	1, route de Veziins	
4805	CHOLET	4813	CHOLET 2	070	CHAMPELOUP-LES-BOIS	48340	1				Mairie	Rue Devilla	
4803	ANGERS	4806	ANGERS 6	076	CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA)	48140	1				Salle Communale	Rue du Stade	
4803	ANGERS	4806	CHALONNES-SUR-LOIRE	082	CHAUDFONDS-SUR-LAYON	48290	1				Salle du Rocher	Rue du Château de Reguin	
4807	SEGRE	4820	SEGRE-EN-ANJOU-BLEU	089	CHAZÉ-SUR-ARGOS	48500	1				6 rue du Val SaintSulpice	Salle Polyvalente	
4801	ANGERS	4821	TIERCÉ	080	CHEFFES	48125	1				Salle des loisirs	Route de Champ sur Layon	Chanzoux
4804	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	49750	20	4	1 <sup>er</sup>		Salle des Consoils (centralisateur)	5, rue l'Arzillé	Chemillé
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	49120		16	2ème		Salle de la Gabardière	Rue de la Gabardière	Chemillé
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			3ème		Maison des Générations	4, bis rue de la Chesnaie	Chemillé
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			4ème		Salle du Prieuré	Rue de l'Astrée	Chemillé
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			5ème		Salle Joseph Humeau	4 place des Martyrs	Mélay
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			7ème		Salle Saint Clément	4, Place de l'Eglise	Cassé d'Anjou
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			8ème		Mairie et Salle Montatais	6, place de la Mairie	La Chapelle-Rousselin
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			9ème		Espace des Deux Chênes	3 rue des Venelles	La Jumellière
4804	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			10ème		Salle des fêtes	rue Principale	La Saille-de-Viniers
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			11ème		Foyer Saint Vincent	13 rue Abbé Vincent	La Tourlandry
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			12ème		Salle de la Grange	2, rue Abbé Florent	Neuzy-en-Mauges
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			13ème		Foyer communal	2, rue de la Mairie	Saint-Lézin
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			14ème		Bibliothèque	6 ter rue du Commerce	Sainte-Christine
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			15ème		Mairie et bibliothèque	5, rue de l'Eglise	Saint-Georges-épis-Gardés
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			16ème		L'atelier salle Collinée	Rue Beau Soleil	Saint-Georges-épis-Gardés
4804	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49670			17ème		Mairie - salle du Conseil	5 bis, rue de la Mairie	Valanjou
4804	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49670			18ème		Mairie - salle du sous-sol	5 bis, rue de la Mairie	Valanjou
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			19ème		Salle de la Gabardière	Rue de la Gabardière	Chemillé
4802	CHOLET	4811	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			20ème		Salle de la Gabardière	Rue de la Gabardière	Chemillé
4801	SEGRE	4821	TIERCÉ	067	CHEMILLÉ-CHAMPELUSSE	48220	2		1 <sup>er</sup>		Salle de la Grange aux Dimes (Centralisateur)	Rue de la Pllori	Champelussé sur Baconnne
4801	SEGRE	4821	TIERCÉ	067	Chemillé-Champelussé	48220			2ème		Salle des fêtes	Le Bourg	Chemillé-Changé
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	CHOLET	48300	27	35	1 <sup>er</sup>		Jardin de Verre	13, Bd Gustave Richard	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			2ème		Groupe scolaire La Girardière	63, rue de la Girardière	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			3ème		Groupe scolaire Les Turbaudières	1, rue des Orfèvres	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			4ème		Groupe scolaire Les Turbaudières	1, rue des Orfèvres	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			5ème		Groupe scolaire Chambord	20, rue de Chambord	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			6ème		Groupe scolaire Chambord	20, rue de Chambord	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			7ème		Ecole élémentaire Maria Curie	42, rue François-Séverin Marceau	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			8ème		Ecole Marie Curie	Rue Jean-Jaurs	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			9ème		Groupe scolaire Jules Verne	20, avenue de Mocrat	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			10ème		Groupe scolaire Jules Verne	20, avenue de Mocrat	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			11ème		Lycée technique Renaudeau	11, rue de la Tuilerie	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			12ème		Lycée technique Renaudeau	11, rue de la Tuilerie	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			13ème		Hôtel de Ville	2, place Jean Moulin	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			14ème		Groupe scolaire Buffon	14 rue du Lt Col de Mailley	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			15ème		Groupe scolaire Buffon	10, rue du Lt Col de Mailley	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			16ème		Centre Favreu	Rue René Caillé	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			17ème		Groupe scolaire La Bruyère	4 Rue Jean de La Bruyère	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			18ème		Groupe scolaire La Bruyère	4 Rue Jean de La Bruyère	
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			19ème		Groupe scolaire St Exupéry	28, rue Louis-Marie Grignon	ile Montfort
4805	CHOLET	4812	CHOLET 1	089	Cholel	48300			20ème		Groupe scolaire St Exupéry	28, rue Louis-Marie Grignon	de Montfort

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4905	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300			21ème		Salle de sport Alain Mimoun	13, avenue du Président Kennedy	
4905	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300			22ème		Groupe scolaire Emille Bronté	1 Rue Charlemagne	
4905	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300			23ème		Groupe scolaire Las Richardières	8, rue J.J. Rousseau	
4905	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300			24ème		Groupe scolaire Les Richardières	8, rue J.J. Rousseau	
4905	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300			25ème		Salle polyvalente du Plessis	Rue d'Italie	
4905	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300			26ème		Mairie annexe du Puy St Bonnet	60 Rue Navarre	
4905	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300			27ème		Ecole de La Chevallerie	Le Puy St Bonnet	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	CHOLET 2	49300	8		28ème		Groupe scolaire Moillere	5, rue de Maupassant	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300			29ème		Bâtiment Pérolaux	46 avenue Léon Gambetta	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300			30ème		Groupe scolaire Paradis	43, rue du Paradis	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300			31ème		Ecole maternelle La Fontaine	10, rue du Château Roquet	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300			32ème		Groupe scolaire Turpault	7, rue Charles Péguy	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300			33ème		Groupe scolaire La Bourrie	5, rue de Mourmelon	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300			34ème		Groupe scolaire La Bourrie	5, rue de Mourmelon	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300			35ème		Centre social du Verger	Rue du Bois Régnier	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	100	CIZAY-LA-MADELEINE	49700	1				Salle des fêtes	Place de l'Eglise	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	102	CLERÉ-SUR-LAYON	49560	1				Salle des fêtes	Rue Saint Pierre	
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	107	CORNILLE-LES-CAVES	49140	1				Salle des Fêtes	Le Bourg	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	109	CORON	49690	2		1 <sup>er</sup>		Salle polyvalente	Rue du Stade	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	109	Coron	49690			2ème		Salle polyvalente	Rue du Stade	
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	110	CORZÉ	49140	1				Restaurant scolaire	3, rue du Commerce	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	112	COUDRAY-MACOUARD (LE)	49260	1				Mairie - Salle des associations	1, rue de Pazillé	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	113	COURCHAMPS	49260	1				Salle des fêtes communale	Place de la Mairie	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	114	COURLÉON	49390	1				Salle de l'Amicale Laïque	61 rue du Moulin des Landes	
4902	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	120	DENEE	49190	1				Salle polyvalente	9 rue du Colonel	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	121	DENEZÉ-SOUS-DOUE	49700	1				Salle des Fêtes	Rue Principale	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	123	DISTRÉ	49400	2		1 <sup>er</sup>		Salle de l'Amitié	16, rue de l'Eglise	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	123	Distré	49400			2ème		Grange des Associations	12 rue de l'Eglise	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	DOUÉ-EN-ANJOU	49700	13		1 <sup>er</sup>		Mairie centrale (centralisateur)	Place Jean Bégault	Doué-la-Fontaine
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700			2ème		Salle communale	Rue des Halles	Doué-la-Fontaine
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700			3ème		Restaurant scolaire de l'Ecole da Douces	Rue Victor Journeau	Doué-la-Fontaine
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700			4ème		Salle de restauration du Centre de loisirs	Rue de Soulangier	Doué-la-Fontaine
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700			5ème		Restaurant scolaire de Saint-Euxupéry	Avenue St Euxupery	Doué-la-Fontaine
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700			6ème		Salle du Petit Anjou	Place de l'Ancienne Gare	Doué-la-Fontaine
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700			7ème		Mairie déléguée	5, rue St Jean	Brigné-sur-Layon
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700			8ème		Mairie déléguée	27, rue nationale	Concourson-sur-Layon
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700			9ème		Mairie déléguée	4, rue de la Mairie	Forges
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700			10ème		Mairie déléguée	5, rue de la Mairie	Melné
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700			11ème		Mairie déléguée	1, place de l'Eglise	Montfort
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700			12ème		Mairie déléguée	5, rue du Commerce	Saint-Georges-sur-Layon
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700			13ème		Restaurant scolaire	5, rue de la Mairie	Verchers-sur-Layon, (LES)
4903	ANGERS	4921	TIERCÉ	127	DURTAL	49430	3		1 <sup>er</sup>		Salle l'Odyssée (centralisateur)	rue de Bellevue	
4903	ANGERS	4921	TIERCÉ	127	Durtal	49430			2ème		Salle l'Odyssée	rue de Bellevue	
4903	ANGERS	4921	TIERCÉ	127	Durtal	49430			3ème		Salle l'Odyssée	rue de Bellevue	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	129	ÉCOUFLANT	49000	4		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	Place de la Mairie	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	129	Écouflant	49000			2ème		Logis de Bellebranché	Rue de Bellebranché	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	129	Écouflant	49000			3ème		Centre socioculturel "Simone Signoret"	Rue Simone Signoret	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	129	Écouflant	49000			4ème		Centre socioculturel "Simone Signoret"	Rue Simone Signoret	
4904	ANGERS	4905	ANGERS 5	130	ÉCUILLE	49460	1				Ecole Les Salamandres	13 allée du verger	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	131	ÉPIEDS	49260	1				Mairie	2, rue de la Touche	
4907	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	ERDRE-EN-ANJOU	49220	4		1 <sup>er</sup>		Salle du FAR (centralisateur)	Allée des sports	Vern d'Anjou



CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4907	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	Erde-en-Anjou	49220		2ème			Salle du FAR	Allée des sports	Vern d'Anjou
4907	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	Erde-en-Anjou	49220		3ème			Salle municipale	place du Parc	Brain-sur-Longuenée
4907	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	Erde-en-Anjou	49220		4ème			Salle communale	3 rue de la Liberté	Gené
4907	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	367	ERDRE-EN-ANJOU	49370	2	5ème			Salle des sports	Place de la liberté	La Pouéze
4907	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	367	Erde-en-Anjou	49370		6ème			Salle des sports	Place de la liberté	La Pouéze
4903	ANGERS	4921	TIERCÉ	132	ÉTRICHÉ	49330	1		1 <sup>er</sup>		Salle des Fêtes de l'Alerie	1 place de l'Abbé Humeau	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	135	FENEU	49460	2		2ème		Espace Culturel	Rue de la Cure	
4904	SAUMUR	4905	ANGERS 5	140	Feneu	49460					Place des Noyers		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	135	FENEU	49460					Place des Noyers		
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	167	FORTE-EN-ANJOU	49550	1		1 <sup>er</sup>		Foyer Yves Duteil		
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	167	FORTE-EN-ANJOU	49550	4				Salle de sports Aimé Moron (centralisateur)	Chemin des Deux Moulins	Juigné-sur-Loire
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	167	Garennnes-sur-Loire (Les)	49610		2ème			Salle de sports Aimé Moron	Chemin des Deux Moulins	Juigné-sur-Loire
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	167	Garennnes-sur-Loire (Les)	49320		3ème			Salle de sports La Limousine	Route de Buchène	Saint-Jean-des-Mauvrets
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	167	Garennnes-sur-Loire (Les)	49320		4ème			Salle de sports La Limousine	Route de Buchène	Saint-Jean-des-Mauvrets
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	261	GENNES-VAL DE LOIRE	49350	3	3	1 <sup>er</sup>		Espace Les Ponts (centralisateur)	Rue des ponts	Les Rosiers-sur-Loire
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	261	GENNES-VAL DE LOIRE	49350		2ème			Gymnase Les Rosiers	Rue du Paltoué	Les Rosiers-sur-Loire
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	261	GENNES-VAL DE LOIRE	49350	7	7	3ème		Salle André Courtaud	5, place de la Liberté	Gennes
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	261	GENNES-VAL DE LOIRE	49350		4ème			Salle André Courtaud	Rue du collège	Gennes
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	261	GENNES-VAL DE LOIRE	49350		5ème			Gymnase de Gennes	22, rue du Duc d'Anjou	Chenailles-Trèves-Cunault
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	261	GENNES-VAL DE LOIRE	49350		6ème			Mairie déléguée de Chenailles	11, rue de la Sablière	Chenailles-Trèves-Cunault
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	261	GENNES-VAL DE LOIRE	49320		7ème			Mairie annexe de Trèves Cunault + hall école	Rue de l'éliang	Grézillé
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	261	GENNES-VAL DE LOIRE	49350		8ème			St Georges sansonnière les deux salles	La Sansonnière	Saint-Georges-des-sept-Voies
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	261	GENNES-VAL DE LOIRE	49160		9ème			Espace Culturel	16 clos marçais	Saint-Martin de la Place
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	261	GENNES-VAL DE LOIRE	49350		10ème			Deux salles	5 rue de l'église	Le Thourel
4907	SEGRE	4921	TIERCÉ	155	GREZ-NEUVILLE	49220	1		1 <sup>er</sup>		Restaurant scolaire	Parc de la Mairie	
4901	SEGRE	4921	TIERCÉ	080	HAUTS D'ANJOU (LES)	49330	8				Mairie déléguée (Centralisateur)	36, rue Henri Lebasque	Champagné
4901	SEGRE	4921	TIERCÉ	080	HAUTS D'ANJOU (LES)	49330		2ème			Salle des fêtes	Chemin de Champeau	Brissartine
4901	SEGRE	4921	TIERCÉ	080	HAUTS D'ANJOU (LES)	49330		3ème			Salle des fêtes	Chemin des Galiets	Cherré
4901	SEGRE	4921	TIERCÉ	080	HAUTS D'ANJOU (LES)	49330		4ème			Salle des fêtes	11, rue Charles de Gaulle	Contigné
4901	SEGRE	4921	TIERCÉ	080	HAUTS D'ANJOU (LES)	49330		5ème			Salle des fêtes	Rue du Stade	Marigné
4901	SEGRE	4921	TIERCÉ	080	HAUTS D'ANJOU (LES)	49330		6ème			Salle des fêtes	Rue Cléselin Port	Qterré
4901	SEGRE	4921	TIERCÉ	080	HAUTS D'ANJOU (LES)	49330		7ème			Salle des fêtes	Rue du Général Berton	Soeudres
4901	SEGRE	4921	TIERCÉ	080	HAUTS D'ANJOU (LES)	49330		8ème			Salle des fêtes	Chemin Cigale	Châteaufort sur Sarthe
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	174	HUILLE-LÉZIGNÉ	49430	2		1 <sup>er</sup>		Maine - salle Lucien Boré (centralisateur)	14, rue de la Mainre	Lézigné
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	174	HUILLE-LÉZIGNÉ						Maine-bureau au Rdc	18, rue Pierre Le Loyer	Huillé
4906	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	160	INGRANDES-LE-FRESNE SUR LOIRE	49123	2	1	1 <sup>er</sup>		Maison Commune de Loisirs - (Centralisateur)	Place du Champ de Foire	Ingrandes-sur-Loire-Le Fresne-sur-Loire
4906	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	160	INGRANDES-LE-FRESNE SUR LOIRE	49123		2ème			Salle Pierre Etourneau	Rue de la Mairie	Le-Fresne-sur-Loire
4907	SEGRE	4921	TIERCÉ	161	JAILLE-YVON (LA)	49220	1				Espace Henry de Messey	15, rue St Loup	Jarzé
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	163	JARZÉ-VILLAGES	49140	4		1 <sup>er</sup>		Restaurant scolaire (Centralisateur)	9, rue de la Mairie	Jarzé
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	163	Jarzé-Villages	49140		2ème			Salle des fêtes	9 rue de l'Amicale	Beauveau
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	163	Jarzé-Villages	49140		3ème			Salle des fêtes	Place Jean de Rochebouët	Chaumont d'Anjou
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	163	Jarzé-Villages	49140		4ème			Salle des fêtes	Place François Pessard	Lué-en-Baugéois
4901	SEGRE	4921	TIERCÉ	170	JUVARDEIL	49330	1				Mairie - Salle du Conseil	Place de la Mairie	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	171	JUVARDEIL	49330					Salle communale	Le Bourg	
4907	SEGRE	4921	TIERCÉ	176	LANDE-CHASLES (LA)	49150	1		1 <sup>er</sup>		Espace Emile Joulain (centralisateur)	Place du Champ de Foire	Le Lion d'Angers
4907	SEGRE	4921	TIERCÉ	176	Lion d'Angers (Le)	49220	3		2ème		Espace Emile Joulain	Place du Champ de Foire	Le Lion d'Angers
4907	SEGRE	4921	TIERCÉ	176	Lion d'Angers (Le)	49220		3ème			Salle des fêtes	5, rue de la Croix Riou	Andigné
4907	SEGRE	4920	SEGRE-EN-ANJOU-BLEU	178	LOIRÉ	49440	1				Mairie - Salle des fêtes	6, rue de la Libération	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	LOIRE-AUTHION	49250	13	9	1 <sup>er</sup>		Salle des sports (Centralisateur)	Rue des Gabares	Saint-Mathurin sur Loire
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49250		2ème			Salles des sports	Rue des Gabares	Saint-Mathurin sur Loire
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800		3ème			Maison des loisirs - Salle Pierre Tchermia	rue du Parc	Andard
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800		4ème			Salle Dolto	rue du Parc	Andard



CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4903	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	LOIRE-AUTHION	49140		4	5ème		Salles des sports, Lionel Alary	Rue de la Balconière	Bauré
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800			6ème		Salle Labrousse	Rue Maurice Chartier	Brain-sur-Authion
4903	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800			7ème		Salle Labrousse	Rue Maurice Chartier	Brain-sur-Authion
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49830			8ème		Espace du Séquoia	28 rue de Tivoli	Corné
4903	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49830			9ème		Espace du Séquoia	28 rue de Tivoli	Corné
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800			10ème		Salle des sports	Rue du Bas Chemin	La Bohalle
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800			11ème		Salles des sports	chemin de Besaues	La Daguenière
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800			12ème		Salle Labrousse	Rue Maurice Chartier	Brain-sur-Authion
4903	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49830			13ème		Espace du Séquoia	28 rue de Tivoli	Corné
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	LONGUÉ-JUMELLES	49160	5		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) – Salle de réunions	1, place de la Mairie	Longué
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160			2ème		Salle du Conseil	1, place de la Mairie	Longué
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160			3ème		Mairie – Salle du Lathan	1, place de la Mairie	Longué
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160			4ème		Mairie – Salle du Vieux Lathan	1, place de la Mairie	Longué
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160			5ème		Mairie de Jumelles – Secrétariat	3, rue de la Mairie	Jumelles
4903	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	LONGUÉE-EN-ANJOU	49770	5		1 <sup>er</sup>		Grande salle Emile Rousseau	1 rue d'Anjou	Le Plessis-Macé
4907	ANGERS	4921	TIERCÉ	200	LONGUÉE-EN-ANJOU	49220	1		2ème		Grande salle D. Barbin	Square Luc Durand	Pruilh
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longuée-en-Anjou	49770			3ème		Salle JB Cochard	25 Rue de la Mairie	La Meignanne
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longuée-en-Anjou	49770			4ème		Espace Louis Bossé	Rue du Stade	La Meignanne
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longuée-en-Anjou	49770			5ème		Mairie – Salle du Conseil	Place Eric Tabarly	La Membrolle-sur-Longuenée
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longuée-en-Anjou	49770			6ème		Salle Gabonau	81 rue Charles de Gaulle	La Membrolle-sur-Longuenée
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	182	LOURESSE-ROCHEMENIER	49700	1					Rue Principale	Vihiers
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	LYS-HAUT-LAYON	49310	10		1 <sup>er</sup>		Mairie de Vihiers (centralisateur)	10, place Charles de Gaulle	Vihiers
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310			2ème		Salle commune des Loisirs	Place Maréchal Leclerc	Vihiers
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310			3ème		Salle Petit Anjou	Rue du Petit Anjou	Les Cerqueux-sous-Passavant
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540			4ème		Salle des fêtes	Rue de l'Amitié	La Fosse-de-Tigné
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49560			5ème		Restaurant municipal	Rue de la Grise	Nueil-sur-Layon
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310			6ème		Salle des fêtes	Place Jacques Tuil	Saint-Hilaire-du-Bois
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310			7ème		Salle communale	Place de la Maine	Tancoigné
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540			8ème		Salle des fêtes	25 rue d'Anjou	Tigné
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310			9ème		Salle des Loisirs	Place de la Maine	Tremont
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310			10ème		Salles des fêtes	Le Clos des Sources	Le Voirdé
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	188	MARCÉ	49140	1				Salle Polyvalente	14 rue des Ecoles	
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	MAUGES-SUR-LOIRE	49820	16		1 <sup>er</sup>		Salle Pierre Couberlin (centralisateur)	6 rue Pierre de Couberlin	La Pommeraye
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49820			2ème		Salle Pierre Couberlin	6 rue Pierre de Couberlin	La Pommeraye
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49820			3ème		Salle Pierre Couberlin	6 rue Pierre de Couberlin	La Pommeraye
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49570			4ème		Salle omnisports	Rue Nationale	Montjean-sur-Loire
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49570			5ème		Salle omnisports	Rue Nationale	Montjean-sur-Loire
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410			6ème		Salle de la Bergerie – côté droit	Rue de la Bergerie	Saint-Florent le Vieil
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410			7ème		Salle de la Bergerie – côté gauche	Rue de la Bergerie	Saint-Florent le Vieil
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410			8ème		Salle Sainte Madeleine	La Boutouchère	Saint-Florent le Vieil
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49290			9ème		Salle du mille clubs	Clôt de l'Aveneau	Saint-Laurent-de-la-Plaine
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410			10ème		Mairie déléguée	Place du Pavillon	Le Mesnil-en-Vallée
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410			11ème		Salle de la Charmille	19 rue St Christophe	La Chapelle-Saint-Florent
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410			12ème		Salle Béthanie	Place Abbé Meffray	Le Marillais
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49110			13ème		Salle communale	25 bis rue de la Croix Baron	Boiz-en-Mauges
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410			14ème		Mairie déléguée	salle Prévôtale	Saint-Laurent-du-Matlay
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49290			15ème		Salle Charlie Chaplin - Espace « Aux 3 Jardins »	4, Passage Pierre RÉTHORÉ	Bourgneuf-en-Mauges
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410			16ème		Salle moyenne à la mairie	5, rue de la Mairie	Bausse
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	192	MAULÉVRIER	49360	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) – Salle du Conseil	Place de la Mairie	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	192	Maulévrier	49360			2ème		Restaurant scolaire	Place François Girard	
4906	CHOLET	4918	SEVREMOINE	193	MAY-SUR-EVRE (LE)	49122	3		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) – Salle du Conseil	1, rue St Michel	



CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4906	CHOLET	4918	SEVREMOINE	193	May-sur-Evre (Le)	49122			2ème		Ecole maternelle publique Jean Moulin – Salle de motricité	Place Marcel Taupin	
4906	CHOLET	4918	SEVREMOINE	193	May-sur-Evre (Le)	49122			3ème		Ecole primaire publique Jean Moulin – Classe	Place Marcel Taupin	
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	194	MAZÉ-MILON	49630	4		1 <sup>er</sup>		Salle François Cevert	Allée du Clos	Mazé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	194	Mazé-Milon	49630			2ème		Salle François Cevert	Allée du Clos	Mazé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	194	Mazé-Milon	49630			3ème		Salle François Cevert	Allée du Clos	Mazé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	194	Mazé-Milon	49140			4ème		Salle Bellevue	Rue David d'Angers	Fontaine-Milon
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	195	MAZIERES-EN-MAUGES	49280	1				Salle de sports	Rue de la Forêt	
4903	SAUMUR	4907	ANGERS 7	201	MIENTRÉ (LA)	49250	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (Centralisateur)	1 esplanade de la Mairie	
4903	SAUMUR	4907	ANGERS 7	201	Ménitré (La)	49250			2ème		Espace Culturel	10 place du Colonel Léon Faye	
4901	SEGRE	4921	TIERCE	205	MIRE	49330	1				Mairie (sur la cour)	Rue des Echevins	
4903	ANGERS	4921	TIERCE	209	MONTIGNÉ-LES-RAIRIES	49430	1				Salle des fêtes	8 rue de l'église	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	211	MONTILLIERS	49310	1				Maison Commune de Losrais Le Lys	Les Pres Naiteaux	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	215	MONTREUIL-BELLY	49260	4		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	2, rue de la mairie	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	215	Montreuil-Belly	49260			2ème		Salle des fêtes des Ammonites	2, rue de la mairie	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	215	Montreuil-Belly	49260			3ème		Ecole primaire de la Herse	Rue de l'Ecole	Méron
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	215	Montreuil-Belly	49260			4ème		Ecole primaire des Rempers	Place de la République	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	MONTREUIL-JUGNÉ	49460	7		1 <sup>er</sup>		Centre Jacques Prévert – Salle d'exposition (centralisateur)	10 rue Emile Zola	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugné	49460			2ème		Centre Jacques Prévert – Salle Palissy (départementales)	10 rue Emile Zola	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugné	49460			3ème		Salle Jacques Brel	Avenue du Président Kennedy	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugné	49460			4ème		Ecole maternelle Marcel Pagnol – Accueil périscolaire (départementales)	3, Rue de Venise	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugné	49460			5ème		Ecole maternelle Marcel Pagnol – Salle de motricité (régionales)	3, Rue de Venise	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugné	49460			6ème		Restaurant scolaire Jean Madeleine	8, rue du 18 Juin	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugné	49460			7ème		Restaurant scolaire Marcel Pagnol (départementales)	rue du Venise / 1 rue de Venise	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugné	49460			8ème		Restaurant maternelle Jean Madeleine (départementales)	8, rue du 18 Juin	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugné	49460			9ème		Ecole maternelle Jean Madeleine (régionales)	8, rue du 18 Juin	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugné	49460			10ème		Salle communale	3, rue de la Mairie	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	216	MONTREUIL-SUR-LOIR	49140	1				Salle des fêtes	23 rue Val de Maine	Montrevaux
4907	SEGRE	4921	TIERCE	217	MONTREUIL-SUR-MAINE	49220	1				Mairie centralisateur	18, rue Foch	Montrevaux
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	MONTREVAULT-SUR-ÈVRE	49110	14		1 <sup>er</sup>		Salle le Vallon d'Or	19 allée des Plantes	Saint-Pierre-Montlaur
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110			2ème		Salle le Vallon d'Or	19 allée des Plantes	Saint-Pierre-Montlaur
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110			3ème		Salle le Vallon d'Or	19 allée des Plantes	Saint-Pierre-Montlaur
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110			4ème		Salle le Vallon d'Or	19 allée des Plantes	Saint-Pierre-Montlaur
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49270			5ème		Salle des sports	rue de la Mairie	Le Fûlet
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49600			6ème		Maison Commune de Loisirs	15 rue des Tisserands	Le Fiat-Sauvin
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110			7ème		Salle St Hilaire	Place St Hilaire	La Salle et Chapelle Aubry
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110			8ème		Salle Le Souchay	Chemin St Jacques	Saint-Remy-en-Mauges
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110			9ème		Mairie désignée	27, rue d'Anjou	Chaudron-en-Mauges
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110			10ème		Salle Animation	rue St Louis	Saint-Quentin-en-Mauges
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49600			11ème		Salle communale	rue de la Mairie	Le Pûsset-Doré
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49600			12ème		Maison Commune de Loisirs	Place de l'Eglise	La Chaussaire
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110			13ème		Salle communale	Place de la Mairie	La Boissière-sur-Evre
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrevaux-sur-Èvre	49270			14ème		Salle des sports	rue de la Mairie	Le Fûlet
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	219	MONTSDREAU	49730	1				Foyer Socio Culturel	Place des Diligences	
4903	ANGERS	4921	TIERCE	220	MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY	49640	3	2	1 <sup>er</sup>		Salon des Mariniers (centralisateur)	34 Grande Rue	Morannes
4901	ANGERS	4921	TIERCE	220	MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY	49640		1	2ème		Salle Saint Jacques	Rue des Ecoles	Chermié-sur-Sarthe
4903	ANGERS	4921	TIERCE	220	Morannes sur Sarthe-Daumeray	49640			3ème		Salle des fêtes	1 rue de la Fraternité	Daumeray
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	221	MOULIÈRE	49390	1				Salle des loisirs	Place de la Rivierelle	1 rue Emile Deleatag
4902	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	222	MOZÉ-SUR-LOUET	49610	2		1 <sup>er</sup>		Espace Loisirs « Le Coteau » (centralisateur)	5 chemin des Ganaudières	
4902	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	222	Mozé-sur-Louet	49610			2ème		Espace Loisirs « Le Coteau »	5 chemin des Ganaudières	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	223	MURS-ÉRIGNÉ	49610	4		1 <sup>er</sup>		Salle Gaillard	13 rue des Acacias	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	223	Murs-Érigné	49610			2ème		Hôtel de Ville (centralisateur) – Salle du Conseil	5, chemin de Bellevue	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	223	Murs-Érigné	49610			3ème		Ecole Charles Perrault	13, rue de la Clairière	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (n par Cantons)	NBRE BV (n par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	223	Murs-Égrigné	49610			4ème		Salle plurivalente – Ecole élémentaire Bellevue	3 rue Paul Jacquemin	
4903	SAUMUR	4915	LONGUE-JUMELLES	224	NEUILLE	49680	1				Salle des Loisirs	Route de Blou	
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	NOYANT-VILLAGES	49490	14		1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée (centralisateur)	1, route de Tours	Noyant
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490			2ème		Centre socioculturel	5 rue des Ecoles	Auverse
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490			3ème		Ecole du Lathan	2 rue de Gué Morin	Breil
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490			4ème		Salle des Fêtes	10, rue de Maulne	Broc
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490			5ème		Salle des Fêtes	1 grande rue	Chalonnès-sous-le-Lude
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490			6ème		Mairie déléguée	7, rue de l'Église	Chaveignes
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490			7ème		Salle des Fêtes	26 route des Rosters	Chigné
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490			8ème		Salle des Fêtes	rue des Prés St Jean	Denézy-sous-le-Lude
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490			9ème		Salle des Loisirs	16 rue du stade	Genneteil
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490			10ème		Salle des Loisirs	Le bureau	Lasse
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490			11ème		Salle des Fêtes	Le Bourg	Lnières-Bouton
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490			12ème		Salle communale	13 rue des Sports	Meigné-le-Vicomte
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490			13ème		Salle des Trois Epis	Place de la Maine	Méon
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49390			14ème		Salle des Fêtes	Piece des Droits de l'Homme	Parçay-les-Plins
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	231	NUALLÉ	49340	1				Salle de la Vallonnerie	Rue de la Vallonnerie	
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	OMBREÉE D'ANJOU	49420	12		1 <sup>er</sup>		Maison Commune de Loisirs (centralisateur)	3, avenue de la Gare	Pouancé
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49420			2ème		Maison Commune de Loisirs	3, avenue de la Gare	Pouancé
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49420			3ème		Salle communale	2 rue de la Mairie	La Crippelle-Hulin
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49420			4ème		Salle communale sous la Mairie	2 rue de la Mairie	Chazé-Henry
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49520			5ème		Salle de la Planchette	5, rue de l'Hôtel de Ville	Combrée
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49520			6ème		Maison Commune de Loisirs de Bel Air	Rue du Val Fleuri - Bel Air	Combrée
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49520			7ème		Salle communale	2 rue de la Maine	Grugé l'Hôpital
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49520			8ème		Salle communale	2 rue de la Mairie	Noellif
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49420			9ème		Salle communale	2 rue de la Mairie	La Prévrière
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49420			10ème		Salle communale	2 rue de la Mairie	Saint-Michel et Chanvoux
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49520			11ème		Salle du Stade	2 rue de la Mairie	Le Tremblay
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49420			12ème		Salle communale	2 rue de la Mairie	Vergennes
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	ORÉE D'ANJOU	49530	13		1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	38, rue d'Anjou	Bouzillé
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	Orée d'Anjou	49270			2ème		Salle Gilbert Sully (centralisateur)	Avenue d'Anjou	Champloceaux
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	Orée d'Anjou	49270			3ème		Salle Gilbert Sully	Avenue d'Anjou	Champloceaux
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	Orée d'Anjou	49530			4ème		Salle de sport	Rue de l'Abbé Bricard	Drain
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	Orée d'Anjou	49530			5ème		Salle de sport	Rue de l'Abbé Bricard	Drain
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	Orée d'Anjou	49270			6ème		Salle de sport	Rue Jean Moreau	La Varenne
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	Orée d'Anjou	49270			7ème		Etoile des Charneaux	Route de Saint-Sauveur-de-Landemont	Landemont
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	Orée d'Anjou	49530			8ème		Salle de sport	Rue du Stade	Landemont
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	Orée d'Anjou	49530			9ème		Salle de sport	Rue du Stade	Liré
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	Orée d'Anjou	49270			10ème		MCL	Impasse des Tillauls	Saint-Christophe-le-Couperie
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	Orée d'Anjou	49270			11ème		Salle Launthéa	Rue du Stade	Saint-Laurent-de-Autels
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	Orée d'Anjou	49270			12ème		Salle Launthéa	Rue du Stade	Saint-Laurent-de-Autels
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	069	Orée d'Anjou	49270			13ème		Salle des loisirs	Chemin de Bellevue	Saint-Sauveur-de-Landemont
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	235	PARNAVY	49730	1				Salle de loisirs	2, Chemin de Béniquet	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	236	PASSAVANT-SUR-LAYON	49560	1				Salle des Loisirs Jean Falloux	Rue du Prieuré	
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	237	PELLERINE (LA)	49490	1				Mairie	7 rue Saint-Aubin	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	240	PLAINE (LA)	49360	1				Salle des fêtes		
4901	ANGERS	4907	ANGERS 7	241	PLESSIS-GRAMMOIRE (LE)	49124	2		1 <sup>er</sup>		Salle Philppéas (complexe sportif)	Rue St Gilles	
4901	ANGERS	4907	ANGERS 7	241	Plessis-Grammoire (Le)	49124			2ème		Salle Philppéas (complexe sportif)	Rue St Gilles	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	PONTS-DE-CÉ (Les)	49130	10		1 <sup>er</sup>		Salle Ernstal (centralisateur commune et canton)	Promenade Ernstal	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			2ème		Salle du Val de Louet (salle Multisports)	28 av Auguste Defois	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			3ème		Groupe scolaire André Maitraux – Ecole maternelle	Avenue du 8 mai	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			4ème		Groupe scolaire Anréi Maitaux – Cantine	Avenue du 8 mai	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			5ème		Groupe scolaire Jacques Prévret	Chemin de la Brosse	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			6ème		Ecole publique Raoul Corbin	Rue de la Vicomté	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			7ème		Lycée Jean Bodin	Avenue de l'Europe	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			8ème		Lycée Jean Bodin	Avenue de l'Europe	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			9ème		Collège François Villon	Avenue François Villon	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			10ème		Salle Nelson Mandela	15 Chemin de la Monnaie	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	253	POSSONNIERE (LA)	49170	1		1 <sup>er</sup>		Le Ponton – Salle de la Gabarra	12 bis Rue de Landronde	
4903	ANGERS	4921	TIERCÉ	257	RAIRES (LES)	49430	1				Salle des fêtes	Rue de la coulée	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	377	RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	49140	4		1 <sup>er</sup>		Salle des fêtes de la coulée	3, chemin de l'Endose	Villevêque
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	377	Rives-du-Loir-en-Anjou	49140			2ème		Restaurant scolaire (centralisateur)	3, chemin de l'Endose	Villevêque
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	377	Rives-du-Loir-en-Anjou	49140			3ème		Restaurant scolaire	3, chemin de l'Endose	Villevêque
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	377	Rives-du-Loir-en-Anjou	49140			4ème		Salle des Loisirs	Route de Montreuil	Soucelles
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	259	ROCHEFORT-SUR-LOIRE	49190	2		1 <sup>er</sup>		Salle des sports Jean Fouillet	Rue René Gashier	
4902	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	259	Rochefort-sur-Loire	49190			2ème		Salle des sports Jean Fouillet (centralisateur)	Rue René Gashier	
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	260	ROMAGNE (LA)	49740	1				Espace Galerna	Rue des Sports	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	262	ROU-MARSON	49400	1				Maison des Associations	36 bis rue du 13 août 1944	
4907	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	266	SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	49170	1				Centre polyvalent	10 rue St Georges	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	SAINT-BARTHÉLÉMY D'ANJOU	49124	8		1 <sup>er</sup>		Hôtel de Ville (centralisateur)	1 rue Jean Gilles	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélémy d'Anjou	49124			2ème		Ecole Maternelle Pierre et Marie Curie	Rue Germaine Hauris	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélémy d'Anjou	49124			3ème		Ecole primaire Jules Ferry	Route d'Angers	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélémy d'Anjou	49124			4ème		Ecole Maternelle Jules Ferry	Rue de la Gemmeirie	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélémy d'Anjou	49124			5ème		Ecole Maternelle Jules Ferry	Rue de Watcourt	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélémy d'Anjou	49124			6ème		Groupe scolaire de la Jaudelle	Rue de Watcourt	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélémy d'Anjou	49124			7ème		Accueil de loisirs Planète Enfants	Rue Paul Verdaine	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélémy d'Anjou	49124			8ème		Accueil de loisirs Planète Enfants	Rue Paul Verdaine	
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	269	SAINT-CRISTOPHE-DU-BOIS	49280	2		1 <sup>er</sup>		Ecole publique (centralisateur) – Maternelle	12, rue de la Chapelle	
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	269	Saint-Christophe-du-Bois	49280			2ème		Ecole publique – Primaire	12, rue de la Chapelle	
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	271	SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE	48370	2		1 <sup>er</sup>		Complexe sportif Nicolas Touzaint (centralisateur)	Route de Bécon	
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	271	Saint-Clément-de-la-Place	48370			2ème		Complexe sportif Nicolas Touzaint	Route de Bécon	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	272	SAINT-CLÉMENT-DES-LEVEES	49350	1				Salle des fêtes	21 rue Georges Peron	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	278	SAINT-GEMMES-SUR-LOIRE	49130	3		1 <sup>er</sup>		Complexe Sportif Gemmois (centralisateur)	Rue des Grands Jardins	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	278	Sainte-Gemmes-sur-Loire	49130			2ème		Complexe Sportif Gemmois	Rue des Grands Jardins	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	278	Sainte-Gemmes-sur-Loire	49130			3ème		Complexe Sportif Gemmois	Rue des Grands Jardins	
4906	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	283	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	49170	2				Mairie (centralisateur) – Salle capitulaire	Place de l'Hôtel de Ville	
4906	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	283	Saint-Georges-sur-Loire	49170			2ème		Caveaux de l'Abbaye	Place de l'Hôtel de Ville	
4906	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	284	SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS	49170	1				Salle des Goganes	rue de la Mairie	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	288	SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX	49130	1				Mairie	91, Levée Ligérienne	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	291	SAINT-JUST-SUR-DIVE	49280	1				Salle des fêtes	59, rue Joachim du Bellay	
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	294	SAINT-LAMBERT-LA-POTHIERIE	49070	2		1 <sup>er</sup>		Mairie Salle du Conseil municipal et salle Hergé et salle (centralisateur) Espace Georges Sand : Bibliothèque et salle Jules Verne	4, rue Félix Pauger	
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	294	Saint-Lambert-le-Potherie	49070			2ème		Mairie	4, rue Félix Pauger	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	298	SAINT-LEGER-DE-LINIÈRES	49170	4				Complexe de la Coudre	rue des Femmes	Saint-Léger-des-Bois
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	298	Saint-Léger-de-Linières	49170			2ème		Complexe de la Coudre	rue des Femmes	Saint-Léger-des-Bois
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	298	Saint-Léger-de-Linières	49070			3ème		Espace Galiée	Allée de la Châtelaine	Saint-Jean-de-Linières
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	298	Saint-Léger-de-Linières	49070			4ème		Espace Galiée	Allée de la Châtelaine	Saint-Jean-de-Linières
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	299	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	49280	2				Mairie (centralisateur)	Rue de Gasma	
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	299	Saint-Léger-sous-Cholet	49280			1 <sup>er</sup>		Pôle culturel (Salle n°1 et 2)	Rue de Gasma	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	302	SAINT-MACAIRE-DU-BOIS	49280	1				Mairie – Salle de réunion	9 rue de la Mairie – L'Hummeau de Bray	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	306	SAINT-MARTIN-DU-FOULLOUX	49170	1				Salle Barbara	93 rue Barbara	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	308	SAINT-MELAINNE-SUR-AUBANCE	49610	2				Mairie (centralisateur)	5, rue Amand Brousse	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tr.par Cantons)	NBRE BV (tr par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	308	Saint-Melaine-sur-Aubance	49610			2ème		Restaurant scolaire	5, rue Armand Brousse	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	310	SAINT-PAUL-DU-BOIS	49310	1				Mairie	1, rue Bois d'Anjou	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	311	SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE	49160	1				Salle commune de loisirs (salle des fêtes)	7, rue d'Anjou	
4907	SEGRE	4910	CHALONGNES-SUR-LOIRE	321	SAINT-SIGISMOND	49123	1				Salle de la Gaieité	Rue de la Gaieité	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	326	SARRIGNÉ	49800	1				Salle des fêtes Michel Berger	25, rue St Jean	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400	19	14	1 <sup>er</sup>		Hôtel de ville - Joy Leleime - (centralisateur commune et canton)	Rue Molière	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			2ème		Hôtel de ville	Rue Molière	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			3ème		Hôtel de ville	1 rue Bonnemère	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			4ème		Ecole maternelle Arche Dorée	rue Seigneur	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			5ème		Espace des Hauts Quartiers	31 rue Jehan Alain	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			6ème		Ecole maternelle des Violettes	260 Rue Fricotelle	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			9ème		L'île des Enfants	1143 avenue François Mitterrand	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			10ème		Mairie déléguée de Bagneux	Rue du Dolmen	Bagneux
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			11ème		Ecole du Dolmen	27 rue du Dolmen	Bagneux
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			12ème		Ecole du Dolmen	27 rue du Dolmen	Bagneux
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			13ème		Espace André LACAZE	Place du Bois Quéfier	Saint-Hilaire-Saint-Florent
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			14ème		Espace André LACAZE	Place du Bois Quéfier	Saint-Hilaire-Saint-Florent
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			15ème		Espace André LACAZE	Place du Bois Quéfier	Saint-Hilaire-Saint-Florent
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			18ème		Mairie déléguée de Dampierre	483 route de Montsoreau	Dampierre-sur-Loire
4903	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		5	7ème		Pôle universitaire	10 Rue du Petit Pré	
4903	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			8ème		Pôle universitaire	10 Rue du Petit Pré	
4903	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			16ème		Salle Martinreau	Rue de la Prévôté	Saint-Lambert-des-levées
4903	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			17ème		Salle Martinreau	Rue de la Prévôté	Saint-Lambert-des-levées
4903	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			18ème		Salle Martinreau	Rue de la Prévôté	Saint-Lambert-des-levées
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	329	SAVENNIERES	49170	1				Maine	4, rue de la Cure	
4901	SEGRE	4921	TIERCÉ	330	SCEAUX-D'ANJOU	49330	1		1 <sup>er</sup>		Salle des fêtes	Rue de Briai	
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	SEGRÉ EN ANJOU BLEU	49500	21				Mairie (centralisateur commune et canton)	Place Anstade Briand	Segré
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			2ème		Bourse du Travail	Place du Port	Segré
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			3ème		Groupe Milton	4, rue de la Roirie	Segré
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			4ème		Ecole les Pierres Bleues	3, rue Cîteau Bas	Segré
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			5ème		Collège St Joseph	Chemin de Renier	Segré
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			6ème		Ecole primaire Les Pierres Bleues	3 rue du Cîteau du Bas	Segré
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			7ème		Mairie déléguée	5, rue d'Anjou	Saint-Sauveur-de-Frèes
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			8ème		Salle des Loisirs	12 rue du Stade	Saint-Martin-du-Bois
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			9ème		Salle du Milla Club	Rue du Pont de la Verzée	Sainte-Germs-d'Anoigné
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			10ème		Salle de la Perdrière	ZA Nyoiseau	Nyoiseau
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			11ème		Ecole maternelle	Rue Ludovic Ménard	Noyant-la-Gravoyère
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49520			12ème		Mairie déléguée	Rue Constant Gérard	Noyant-la-Gravoyère
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			13ème		Salle municipale	2 rue des Amis réunis	Montquillon
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			14ème		Salle municipale	Le Bourg	Marens
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			15ème		Restaurant scolaire	4 Impasse du Chemin neuf	Louvaines
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			16ème		Salle municipale	9 rue des Thiéuls	Hôtellerie-de-Frèe (L)
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			17ème		Salle municipale	Rue de la Gate	Fermière-de-Frèes (la)
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49520			18ème		Salle municipale	5 rue des Grands Murs	Chataisais
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			19ème		Salle municipale	Rue Lahoresu	Chapelle-sur-Oudon (La)
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49520			20ème		Salle municipale Constant Ménard	4 rue de la libération	Bourg-d'fré (La)
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			21ème		Salle municipale	rue Charmille	Avre
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	332	SEGUNIÈRE (LA)	49280	3		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	Rue Abbé Chauveau	
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	332	Segunière (La)	49280			2ème		Salle des fêtes	Rue de la Garenne	
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	332	Segunière (La)	49280			3ème		Salle des fêtes	Rue de la Garenne	
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	333	SEICHES-SUR-LE-LOIR	49140	2		1 <sup>er</sup>		Espace Villa Cipia (centralisateur)	Place Gautier	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	333	Seiches-sur-le-Loir	49140			2ème		Espace Villa Cipia	Place Gautier	
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	334	SERMAISE	49140	1				Salle des Loisirs	Rue du Lavoy	
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	SEVREMOINE	49450	19		1 <sup>er</sup>		Hôtel de Villa (centralisateur)	23, place Henry Doisy	Saint-Macaire-en-Mauges
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49450			2ème		Centre du Prieuré	12 rue du Dr Schweitzer	Saint-Macaire-en-Mauges
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49450			3ème		Maison des Arts	21 rue du Tarnain	Saint-Macaire-en-Mauges
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49450			4ème		Salle Thomas Dupouet	14 rue du Dr Schweitzer	Saint-Macaire-en-Mauges
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49450			5ème		Salle Thomas Dupouet	14 rue du Dr Schweitzer	Saint-Macaire-en-Mauges
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49450			6ème		Mairie annexe – salle du conseil	7, rue Augustin Vincent	Saint-André-de-la-Marche
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49450			7ème		Mairie annexe – salle des associations	7, rue Augustin Vincent	Saint-André-de-la-Marche
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49450			8ème		Salle des sports	Rue des Sports	Roussay
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49450			9ème		Espace Renaudin	Allée de la Rivierette	La Renaudière
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49230			10ème		Salle de l'Espérance	10 rue du Moulin	Saint-Germain-sur-Moine
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49230			11ème		Salle de l'Espérance	10 rue du Moulin	Saint-Germain-sur-Moine
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49230			12ème		Salle des fêtes	Rue de la Poste	Tillières
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49230			13ème		Salle municipale	2 Rue du Fief d'Ares	Saint-Crespin-sur-Moine
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49230			14ème		Mairie de Montfaucon salle du conseil	3, rue du Donjon	Montfaucon-Montigné
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49230			15ème		Espace Maurice Ripoché	2 rue St Sauveur	Montfaucon-Montigné
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49680			16ème		Salle Polyvalente	Rue Charles Foyer	Torfoü
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49710			17ème		Mairie annexe	Rue du Commerce	Le Longeron
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49710			18ème		Salle Boris Vian	Rue de la Toucharelle	Le Longeron
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Sèvremoine	49680			19ème		Salle Polyvalente	Rue Charles Foyer	Torfoü
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	336	SOMLOIRE	49360	1				Mairie	2, place de l'Eglise	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CE	338	SOUAINES-SUR-AUBANCE	49610	1				Salle des fêtes Henri Corteyssse	4 rue de l'Aubance	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	339	SOULAIRE-ET-BOURG	49460	2		1 <sup>er</sup>		Salle Eric Tabarly (centralisateur)	Chemin du Cassoir	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	339	Soulaire-et-Bourg	49460			2ème		Salle Eric Tabarly	Chemin du Cassoir	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	341	SOUZAY-CHAMPIGNY	49400	1				Salle Villeneuve	Rue Jean Brevet	
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	086	TERRANJOU	49540	3		1 <sup>er</sup>		Salle de la Foye (centralisateur)	Rue du Commerce	Chavagnes
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	086	Terranjou	49390			2ème		Salle des Acacias	Route de Vihiers	Marigné-Brand
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	086	Terranjou	49380			3ème		Salle des Loisirs	Place de l'Abbé Lépine	Notre Dame d'Allerçon
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	343	TESSOUALLE (LA)	49280	2		1 <sup>er</sup>		Salle des Fêtes	25 rue du Stade	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	343	Tessoualle (La)	49280			2ème		Salle des Fêtes	25 rue du Stade	
4901	SEGRE	4921	TIERCÉ	344	THORIGNÉ-D'ANJOU	49220	1				Salle communale de l'Etang	rue de l'Abbaye	
4901	ANGERS	4921	TIERCÉ	347	TIERCÉ	49125	3		1 <sup>er</sup>		Salle Marcel Cerdan (centralisateur)	Rue Maurice Ravel	
4901	ANGERS	4921	TIERCÉ	347	Tiercé	49125			2ème		Salle Marcel Cerdan	Rue Maurice Ravel	
4901	ANGERS	4921	TIERCÉ	347	Tiercé	49125			3ème		Restaurant scolaire	Rue Maurice Ravel	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	352	TOUTLEMONDE	49360	1				Salle des sports	rue de la Herse	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	TRELAZÉ	49800	9		1 <sup>er</sup>		Salle Aragon (centralisateur)	48, avenue Joseph Bara	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			2ème		Salle de la Maratichère	59, rue Ludovic Ménard	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			3ème		École maternelle Jacques Prévert	19, rue Edouard Branly	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			4ème		Centre Social Jean Gueguen	1 rue Pasteur	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			5ème		Groupe scolaire Daguerre – école élémentaire	27, rue Jules Ferry	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			6ème		École élémentaire Paul Fort	255, rue Elisée Reclus	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			7ème		École maternelle Gérard Philippe	225, rue Elisée Reclus	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			8ème		Parc des Sports de la République	100 avenue de la République	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			9ème		École Aimé Césaire	25, rue André Malraux	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	355	TRÉMENTINES	49340	2		1 <sup>er</sup>		Restaurant scolaire	Chemin du Patronage	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	355	Trémentines	49340			2ème		Mairie (centralisateur)	Chemin du Patronage	Ambillou-Château
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	003	TUFFALUN	49700	3		1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	23, route d'Angers	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	003	Tuffalun	49700			2ème		Mairie déléguée	11, rue de l'Aubance	Louerra
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	003	Tuffalun	49700			3ème		Mairie déléguée	38, rue Principale	Noyant-La-Plaine
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	358	TURQUANT	49730	1				Salle des Fêtes	Place St Aubin	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tr par Cantons)	NBRE BV (tr par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	359	ULMES (LES)	49700	1				Salle des fêtes	Le Mousseau	
4907	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	183	VAL D'ERDRE-AUXENCE	49370	4		1 <sup>er</sup>		Salle de Sports du Louroux-Bécomais (centralisateur)	Rue de l'Hippodrome	Le Louroux-Bécomais
4907	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	183	Val d'Erdre-Auxence	49370			2ème		Salle de Sports du Louroux-Bécomais	Rue de l'Hippodrome	Le Louroux-Bécomais
4907	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	183	Val d'Erdre-Auxence	49440			3ème		Salle de Sports de La Cornuaille		La Cornuaille
4907	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	183	Val d'Erdre-Auxence	49370			4ème		Salle de l'Auxence	Rue du Moulin	Villemoisin
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	292	VAL-DU-LAYON	49750	2	1	1 <sup>er</sup>		Maine (centralisateur)	11, rue Rabelais	Saint-Lambert-du-Latay
4902	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	292	VAL-DU-LAYON	49190	1	1	2ème		Maine déléguée – salle Jean de Pontoise	Rue Jean de Pontoise	Saint-Aubin-de-Luigné
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	361	VARENNES-SUR-LOIRE	49730	1				Salle des loisirs	Rue des Baraudières	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	362	VARRAINS	49400	1				Maine – Salle Marianne	2, rue de la Maine	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	364	VAUDELNAY	49260	1				Foyer rural de Vaudeinay	64 Place des Deux Provinces	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	366	VERNANTES	49390	1				Salle des sports	Place de la Mairie	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	369	VERNOIL-LE-FOURRIER	49390	1				Salle des fêtes	Place du Champ de Foire	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	370	VERRIE	49400	1				Salle des fêtes	Lieu-dit « Beutcheron	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	VERRIÈRES EN ANJOU	49480	8		1 <sup>er</sup>		Relais culturel (centralisateur)	Place Georges Pompidou	Saint-Sylvain d'Angou
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49480			2ème		Relais culturel	Place Georges Pompidou	Saint-Sylvain d'Angou
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49480			3ème		Relais culturel	Place Georges Pompidou	Saint-Sylvain d'Angou
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49480			4ème		Relais culturel	Place Georges Pompidou	Saint-Sylvain d'Angou
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49480			5ème		Relais culturel	Place Georges Pompidou	Saint-Sylvain d'Angou
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49112			6ème		Carré des Arts	1 rue de la Vieille Poste	Pellouailles les Vignes
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49112			7ème		Carré des Arts	1 rue de la Vieille Poste	Pellouailles les Vignes
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49112			8ème		Carré des Arts	1 rue de la Vieille Poste	Pellouailles les Vignes
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	371	VEZINS	49340	1				Maison Commune de Losirs	14 rue du Parc	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	374	VILLEBERNIER	49400	1				Maison des loisirs	Rue de Beauvoayer	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	376	VIVY	49680	2		1 <sup>er</sup>		Espace de Loisirs des Bassauges (Centralisateur)	Rue de la Poitevinière	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	376	Vivry	49680			2ème		Espace de Loisirs des Bassauges	Rue de la Poitevinière	
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	381	YZERNAY	49360	1				Salle des fêtes	Rue du Capitaine Goineau	



**Arrêté N° 2021-26**

**Nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
dans les communes de l'arrondissement de Saumur  
(modificatif n°3)**

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**Vu** l'arrêté SG/MPCC n°2020-042 du 23 novembre 2020, portant délégation de signature à M. Samuel GESRET, Sous-Préfet de Saumur,

**Vu** l'arrêté préfectoral Sous-Préfecture de Saumur n°2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saumur ;

**Vu** le changement intervenu dans la désignation des membres des commissions de contrôle des listes électorales de la commune de Baugé-en-Anjou et la proposition de la présidente du tribunal judiciaire de Saumur ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

**Sur proposition** du Sous-Préfet de Saumur ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** :


Les tableaux annexés (annexes 1 et 2) à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral Sous-Préfecture de Saumur n°2020-62 en date du 26 novembre 2020 modifié, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saumur, et désignant lesdits membres, sont modifiés comme suit dans les tableaux annexés ci-après.

**Article 2** :

Le Sous-Préfet de Saumur et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Saumur, le 27 mai 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet de Saumur,

  
Samuel GESRET



## L19 Code électoral IV et VII

ANNEXE 1 de l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-26 du 27 mai 2021 (modificatif n°3)			
COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS SELON L'ARTICLE L.19 IV DU CODE ÉLECTORAL			
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L.19 VII DU CODE ÉLECTORAL			
Commune	Conseiller Municipal	Délégué du Préfet	Délégué du TGI
ANTOIGNÉ	M. Alain RIVAIN	Mme Françoise FUSELIER Suppléant : Mme Monique ETAVARD	Mme Jeannine ARDRIT
ARTANNES-SUR-THOUET	Mme Nelly VIDAL	M. Philippe HEURLIERE	M. Dominique PINARD
BAUGE-EN-ANJOU	Mme Annick LEGRAND	M. Jean-Claude JARRY	M. Pierre-Jean ALLAUME
BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	M. Christian CABRET Suppléante : Mme Nelly LACASSIN	M. Rémy LANDAIS Suppléante : Mme Anne FALLOUX	Mme Paule PONTOIRE Suppléante : Mme Annie POTIER
BLOU	Mme Véronique HERVE	M. Nicolas MASSON	Mme Marie SEYEUX
BOIS D'ANJOU (LES)	Mme Martine BRIOT	Mme Danièle NORAS Suppléante : Mme Annie BREMON	Mme Élisabeth DE TERVES Suppléante : Mme Josiane GAULTIER
BREILLE-LES-PINS (LA)	M. Philippe VARIN Suppléant : M. Olivier CHARRIER	Mme Nadia BRIEND Suppléant : M. Raoul FOURMOND	M. Jean-Pierre LE MERCIER Suppléant : M. Loïc PEMZEC
BROSSAY	M. Stéphane JARRY	M. Anthony GUERRY	Mme Michelle ETCHEGARAY
CIZAY-LA-MADELEINE	M. Bruno MORISSET	Mme Katia PELISSON	Mme Bruno BELOUJARD
COUDRAY-MACOUARD (LE)	M. Fabrice GEORG	Mme Michèle GUERIF	M. Jacky BRANCHU
COURCHAMPS	M. Freddy AUBRY	M. André GLANDAIS	Mme Colette CHALET
COURLEON	M. Jean-Claude BERTIN	M. Samuel DI RUOCCO	Mme Jacqueline MARTINEAU
DENEZE-SOUS-DOUE	M. Thierry MORISSET	Mme Juliana RABINEAU	Mme Alexandra GAUGUE
DISTRE	Mme Sonia CHAMBRY	Mme Martine COCHARD	Mme Isabelle NEVERS
ÉPIEDS	Mme Manuella MAINDRON Suppléante : Mme Patricia RHEAU	M. François TROPTARD Suppléant : M. Enguerran BRUNET	M. Laurent GOURDIEN
LANDE-CHASLES (LA)	Mme Angélique POIRIER	Mme Christine ROUSSIASSE	Mme Sylvaine AUBERGEON
LOURESSE-ROCHEMENIER	Mme Carole CHARGE	Mme Véronique BOISSEAU	M. Alain MAITREAU
MAZÉ-MILON	M. Gilles DUBOIS Suppléant : M. Sébastien BOURDIN	Mme Dominique MANCEAU Suppléant : Mme Michelle DONNE	M. Alain CHEROUVRIER Suppléant : M. André LE CLAINCHE
MONTMOREAU	M. Gérard DEVOS Suppléant : M. Marc PERRIER	Mme Claude MORIER Suppléante : Mme Evelyne GUARNORI	M. Christian OGEREAU



ANNEXE 1 de l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-26 du 27 mai 2021 (modificatif n°3)			
COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS SELON L'ARTICLE L.19 IV DU CODE ÉLECTORAL			
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L.19 VII DU CODE ÉLECTORAL			
	M. Paul HERVÉ	M. Jean-Paul GUIDOIN	M. Jean-Claude JOUSSEAUME
MOULIHERNE		Mme Catherine BAUDRY	Mme Sylvie DELAUNAY
NEUILLE	Mme Deborah DAILLIÈRE	M. Jean-Pierre DAVEAU	M. Christophe COUANNET
NOYANT-VILLAGES	M. Didier CHEVROLLIER	Mme Sabine DUCHENE	M. Guy RÉGNIER
PARNAY	Mme Eliane CREMONESE	Mme Josiane PARMENTIER	Mme Anne-Marie DUVERNE-POLILAT
PELLERINE (LA)	Mme Marlène BRUNEAU Suppléant : Mme Claude-Annik JANOT	Mme Valérie RAFFIER	Mme Jacqueline GOUNOU
PUY-NOTRE-DAME (LE)	M. Jean-Claude TARDIF	M. Étienne PICAUD	M. Jean-Marie SÉCHER
ROU-MARSON	Mme Cécile SAULEAU Suppléant : M. Fabrice VANNIER	Mme Bernadette MIGNONNEAU Suppléante : Mme Brigitte GLEMET	M. Claude TRIGANNE Suppléant : M. Michel PION
SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES	M. Alain VILGRAIN	Mme Marie-Pierre VAQUIER	M. Jacky VERRY
SAINT-JUST-SUR-DIVE	Mme Emmanuelle BOUET	M. Lucien LAFAGE	Mme Danielle LETOILE
SAINT-MACAIRE-DU-BOIS	M. Christophe MOREAU	Mme Sylvie COINTRE ép. d'ARMAND de CHATEAUVIEUX	M. Patrice GLEDEL
SAINT-PHILBERT DU PEUPLE	Mme Éliane DUCCESCHI Suppléante : Mme Isabelle LANCELOT	Mme Josette PATORAL Suppléant : M. Pascal DEVAUD	Mme Augustine MIZINIAK Suppléant : M. Yves SECQ
SOUZAY-CHAMPIGNY	M. Alexandre SAINT PAUL	Mme Sophie LEMOINE	Mme Anne-Marie RATHOUIS
TURQUANT	M. Damien CUREAUDEAU	M. Pierre HUBERT	M. Claude DUPUIS
ULMES (LES)	M. Éric ROBERT	Mme Marie-Agnès LECLERCQ	Mme Mireille DELAMARE
VARRAINS	Mme Liliane GAUTIER Suppléante : Mme Céline JALTEAU	M. Claude COUAILLIER	M. Gilbert ALLARD
VAUDELNAY	Mme Elodie MARCHAND Suppléante : Mme Bernadette VOUAUX	Mme Marie-Isabelle PERCEVAUX	Mme Élisabeth LORIEUX
VERNANTES	Mme Claudette LAURENT Suppléant : M. Tony GROLLEAU	Mme Maryvonne DUPUY Suppléant : M. Yannick GUIOCHEREAU	M. Patrice VARET Suppléant : M. Jean-Yves GUIBERT
VERNOIL-LE-FOURRIER	M. Philippe VENDE	Mme Christelle MAINGOT	M. Jean-Paul PAULEAU
VERRIE	Mme Josette MARTEAU	M. Noël BAUDOIN	M. Philippe MACÉ
VIVY			

ANNEXE 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-26 du 27 mai 2021 (modificatif n°3)

COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
ALLONNES	M. Philippe BREC (titulaire) Mme Françoise LAMY (titulaire) Mme Yvonne ANDRAULT (titulaire) Mme Laurence COMBET (suppléante) M. Laurent ROINE (suppléant) Mme Fabienne CORNILLEAU (suppléante)	M. Anthony DAUZON (titulaire) M. Alain RENARD (titulaire)  Mme Danielle PECOURT (suppléante) Mme Héléne THARREAU (suppléante)	/
BEAUFORT-EN-ANJOU	M. Luc VANDEVELDE Suppléante : Mme Stéphanie MOCQUES  M. Jean-Michel MINAUD Suppléante : Mme Magalie PERLIER  M. Emmanuel MARTINEAU Suppléante : Mme Nathalie BRARD	M. Alain DOZIAS Suppléante : Mme Élisabeth LENOIR	Mme Maryvonne MEIGNAN Suppléant : M. Philippe TESSERAU-BARBOT
BRAIN-SUR-ALLONNES	M. Maxime REIGNER  Mme Marie-Annick MORICEAU Mme Gwénaëlle LE SAGE M. Dominique TESSIER	M. Cyrille COUINEAU	/

ANNEXE 2 de l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-26 du 27 mai 2021 (modificatif n°3)			
COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS			
Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
DOUÉ-EN-ANJOU	Mme Nathalie SECOUÉ M. Jean-Pierre GRELLET Mme Jacqueline CHAILLOU	Mme Laurence CAILLAUD M. Bruno BILLY	/
FONTEVRAUD-L'ABBAYE	M. Frédéric DEBROU Suppléant : M. Benoît GALLÉ Mme Martine PERCHERON Suppléant : M. Fabien LAURENT Mme Louise TRICHET Suppléant : Mme Maryline REBEILLEAU	M. Stéphane CHARRIER Mme Tatiana SAUDE	/
GENNES-VAL-DE-LOIRE	M. Marc MOREAU Suppléant : Mme Michèle BOUSSEAU Mme Myriam GUIBERT Suppléant : M. Jérôme LEMOINE Mme Annick URRUTI Suppléant : M. Harold HOUSSEAU	M. François ROBICHON Suppléant : Mme Catherine EVILLARD Mme Gwénaél VERGER Suppléant : Mme Nicole MOISY	/

ANNEXE 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-26 du 27 mai 2021 (modificatif n°3)

COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(lux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
LONGUE-JUMELLES	Mme Nicole PEHU M. Alain DUPUIS Mme Danielle MABILLEAU Mme Marie-Thérèse DELAUNAY	Mme Guylène RUEL	
MENITRE (LA)	Mme Isabelle NICOLAS Suppléant : M. Laurent MERAUT Mme Clarisse NOURRY M. Ludovic LAMBERT	M. Jackie PASSET Suppléant : Mme Catherine DAZZI-RIVIERE M. Roger DELSOL	/
MONTREUIL BELLAY	M. Christian FERCHAUD Mme Nathalie MERCIER Mme Gwendoline LAURY	M. Jean-Claude CHAUVEAU M. Jean-Paul MARCHAND	/

ANNEXE 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 modifié portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur Modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2021-26 du 27 mai 2021 (modificatif n°3)

## COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
SAUMUR	Mme Arlette BOURDIER Mme Sophie TUBIANA M. Kong-Mong CHA Mme Fabienne SOURDEAU Mme Bénédicte LE MENAC'H	M. Loïc BIDAULT Mme Judith GRIMA M. Thomas GUILMET M. Michel OLIVA M. Bernard HENRY	
TUFFALUN	M. José POLART M. Henri GUINHUT Mme Christelle LOUVIOT	M. Frédéric MOREAUX Nathalie GOHLKE	/
VARENNES SUR LOIRE	Mme Chantal REQUILLARD Mme Brigitte SAINT CAST M. Dominique GOURRIER	M. Patrice MOËNS Mme Marietta LUCAS	/
VILLEBERNIER	Mme Patricia BATAIS Mme Nathalie SOLER M. Jean-Yves CAZÉ	Mme Estelle IRJUD M. Pascal MARIE	/





**Arrêté N° DDT49/SEA/UFAC/2021/004**  
portant composition du Comité Départemental d'Expertise  
des calamités agricoles

**Le préfet de Maine-et-Loire**  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment son article D. 361-13 relatif à la composition du Comité départemental d'expertise,

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-1 et suivants,

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**Vu** le décret n°2007-72 du 19 janvier 2007 relatif à l'assurance et aux calamités agricoles,

**Vu** l'arrêté préfectoral APDDT/SEA/UFAC/2019/002 du 22 mai 2019 établissant la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions,

**Vu** l'arrêté ministériel du 19 juillet 2019 fixant la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein des commissions, comités ou organismes à caractère national mentionnés au I de l'article 2 de la loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole,

**Vu** les résultats des élections à la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire du 31 janvier 2019,

**Vu** la demande de maintien des propositions de la Coordination Rurale de Maine-et-Loire formulées le 26 juillet 2019,

**Vu** les propositions de la Caisse nationale de réassurance Groupama Loire Bretagne formulées le 4 mai 2021,

**Vu** les propositions de la Fédération Française de l'Assurance formulées le 16 avril 2021,

**Vu** les propositions de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles formulées le 26 avril 2021,

**Vu** les propositions du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine formulées le 16 avril 2021,

**Vu** la demande de maintien des propositions et de la Confédération Paysanne formulées le 02 septembre 2019,

**Vu** la demande de maintien des propositions des Jeunes Agriculteurs de Maine-et-Loire formulées le 04 septembre 2019,

**Considérant** que le représentant de la caisse de réassurance agricole a fait valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2020 et doit être remplacé ;

**Considérant** qu'en application des dispositions D. 361-13 du code rural les membres du comité départemental d'expertise ainsi que, le cas échéant, leurs suppléants, sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans,

**Considérant** qu'en conséquence, il y a lieu de prendre un arrêté abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral n°APDDT/SEA/UFAC/2019 n°12 du 11 septembre 2019 portant composition du Comité départemental d'expertise des calamités agricoles,

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Le Comité Départemental d'Expertise des calamités agricoles, présidé par le préfet ou son représentant, est composé comme suit :

- 1° - le directeur départemental des finances publiques ou son représentant ;
- 2° - le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- 3° - le président de la Chambre départementale d'agriculture ou son représentant ;
- 4° - au titre des organisations syndicales d'exploitants agricoles mentionnées dans l'arrêté ministériel du 19 juillet 2019 susvisé :

- pour les Jeunes Agriculteurs :

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
<b>M. Clément PINEAU</b> La Clergerie La Chapelle-Saint-Florent 49410 MAUGES-SUR-LOIRE	<b>M. Clément TRINEAU</b> La Réhoraie Neuvy-en-Mauges 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU	<i>Pas de désignation</i>

- pour la Coordination Rurale :

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
<b>M. Michel BOUTIN</b> L'Échasserie Chemillé 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU	<b>M. Laurent RIVEREAU</b> Le Grand Bois Chauvigné Jallais 49510 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	<i>Pas de désignation</i>

- pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles :

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
<b>M. Frédéric ROBERT</b> La Haute Rivaudière 49440 ANGRIE	<b>M. Frédéric LACHAMBRE</b> La Gaignardière Saint-Saturnin-sur-Loire 49320 BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	<b>M. Régis BAUDOIN</b> 90 Rue de Beauvoyer 49400 VILLEBERNIER

- pour la Confédération Paysanne :

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
<b>M. Jean-Pierre MARSAIS</b> Le Grand Bitoir 49370 SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE	<b>M. Jean-Claude BESNARD</b> La Percerie Chanzeaux 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU	<i>Pas de désignation</i>

5° - au titre de la Fédération française de l'assurance :

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
<b>M. Christian BROWAEYS</b> 4 bis Rue de l'École Normale	<i>Pas de désignation</i>	<i>Pas de désignation</i>



49500 ORLÉANS

6° - au titre de la Caisse de réassurance agricole :

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2ème suppléant
<b>M. Fabrice HENRY</b> 3 et 5 avenue du Grand Périgné CS40082 49070 BEAUCOUZÉ	<b>M. Marc COUINEAU</b> 1, rue Bonhomme Torfou 49650 BRAIN-SUR-ALLONNES	<i>Pas de désignation</i>

7° - au titre des établissements bancaires présents dans le département et habilités à distribuer des prêts bonifiés pour les calamités agricoles :

- pour la caisse régionale du **Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine** :

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2ème suppléant
<b>M. Xavier TESTARD</b> 3 Rue Joachim du Bellay 49690 CORON	<b>M. Raymond VINCENT</b> La Ratellerie 49330 SCEAUX D'ANJOU	<i>Pas de désignation</i>

**Article 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article D. 361-13 du code rural, les membres du présent comité sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Article 3 :**

Le comité départemental d'expertise a son siège à la préfecture de Maine-et-Loire. Il se réunit sur convocation du Préfet à la direction départementale des territoires – Cité administrative – 49047 ANGERS CEDEX 01.

**Article 4 :**

Le secrétariat dudit comité est assuré par la direction départementale des territoires.

**Article 5 :**

Conformément aux dispositions de l'article R. 133-6 du code général des relations entre le public et l'administration, le présent comité peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclaircir ses délibérations. Les personnes ainsi entendues doivent sortir lorsque le comité délibère.

Seules les personnes invitées par son président peuvent, selon leur qualité, participer aux débats de la présente commission.

Les propos tenus pendant les séances du comité sont confidentiels. La diffusion d'informations et de documents relatifs à des dossiers individuels est strictement interdite et est passible des sanctions prévues par l'article 226-13 du code pénal.

**Article 6 :**

Conformément aux dispositions de l'article R. 133-3 du code général des relations entre le public et l'administration :

1° Le président et les membres des commissions qui siègent en raison des fonctions qu'ils occupent peuvent être suppléés par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent ;

2° Un membre désigné en raison de son mandat électif ne peut être suppléé que par un élu de la même assemblée délibérante ;

Conformément aux dispositions de l'article R. 133-9 dudit code, lorsqu'il n'est pas suppléé, le membre d'une commission peut donner un mandat à un autre membre. Sauf dispositions contraires, nul ne peut détenir plus d'un mandat.

#### **Article 7 :**

Conformément aux dispositions de l'article R. 133-10 de ce code, le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant le comité sont présents, y compris les membres prenant part aux débats au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle, ou ont donné mandat.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

#### **Article 8 :**

Conformément aux dispositions de l'article R. 133-11 de ce même code, la commission se prononce à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

#### **Article 9 :**

Conformément aux dispositions de l'article R. 133-12 du code général des relations entre le public et l'administration, un membre de la commission ne peut prendre part aux délibérations lorsqu'il a un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet.

#### **Article 10 :**

L'arrêté préfectoral n° APDDT/SEA/UFAC/2019 n°12 du 11 septembre 2019 portant composition du comité départemental d'expertise des calamités agricoles est abrogé.

#### **Article 11 :**

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 5 mai 2021

Le préfet,





**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires**

**Arrêté N° DDT49/SSRGC-ULN/2021-05-008**

**Arrêté portant autorisation d'organiser la finale départementale du challenge jeunes en canoë-kayak sur la Moine le 29 mai 2021,  
Commune de la Tessoualle et Cholet**

Le préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite maritime,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),

**Vu** le Code des collectivités territoriales ,

**Vu** le Code de l'environnement,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

**Vu** le décret n° 2021- 648 du 25 mai 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

**Vu** l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure,

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° DDT49/SRGC-ULN n° 2017-3-8 du 9 février 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur les rivières de la Maine, la Mayenne, la Vieille Maine, l'Oudon et la Sarthe dans les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe,

**Vu** la demande déposée le 18 avril par DS n° 4183972, par laquelle M. Émilien KUNT, président du « COCK Cholet », sis Port de Ribou – 49300 Cholet, sollicite l'autorisation d'organiser la finale départementale challenge jeunes, sur la Moine, le 29 mai 2021,

**Vu** l'avis favorable du Maire de la Tessoualle en date du 10 mars 2021,

**Vu** l'avis favorable du Maire de Saumur en date du 23 mars 2021,

**Vu** l'avis favorable de la fédération française de canoë kayak (FFCK) en date du 20 avril 2021,

**Vu** l'avis du Directeur départemental des services d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire en date du 26 mai 2021,

Sur proposition de M. le Directeur départemental des Territoires, chargé de la police de la navigation,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1°

M. Émilien KUNT, président du « COCK Cholet », est autorisé à organiser la finale départementale challenge jeunes en canoë-kayak sur la Moine, sur les communes de Cholet et de Tessoualle, au barrage du Verdon, le 29 mai 2021, entre 09 h et 17 h, sous réserve des conditions météorologiques et hydrauliques du moment. Pour disposer de ces informations, l'organisateur se rapprochera de Météo France et consultera le site internet : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr).

### ARTICLE 2

La navigation fluviale ne sera pas interrompue pendant le déroulement des épreuves.

Le passage des bateaux itinérants dans la zone de la manifestation, s'effectuera sous le contrôle et la responsabilité des organisateurs qui assureront la sécurité et la régulation.

La surveillance et la sécurité des participants et des bateaux itinérants seront assurés par les organisateurs à l'aide d'embarcations de sécurité en amont et en aval de la zone concernée.

### ARTICLE 3

Les organisateurs devront équiper de signes distinctifs très apparents les bateaux assurant le contrôle de la manifestation et la sécurité des participants.

Le stationnement des bateaux de toutes sortes et l'implantation des perches en rivière seront interdits sur toute la zone de la manifestation.

### ARTICLE 4

Les organisateurs assureront eux-mêmes le service d'ordre à l'intérieur du plan d'eau considéré, afin que soient respectées lors de la présente manifestation, les règles de police découlant du règlement particulier de police de la navigation susvisé, ainsi que les règles édictées par le présent arrêté.

À ce titre, les organisateurs devront mettre en place un panneau B8, avec panonceau « manifestation nautique » sur deux embarcations de sécurité qui seront ancrées dans l'axe de la rivière et situées pendant la compétition, l'une en amont immédiat de la zone de manifestation et l'autre en aval immédiat. Le présent arrêté sera affiché sur le panonceau.

### ARTICLE 5

La manifestation est réservée aux licenciés de la FFCK.

Les organisateurs devront respecter les mesures suivantes :

- **Respecter les mesures sanitaires en cours liées au covid 19 ;**
- Reconnaître préalablement le plan d'eau et s'assurer qu'il ne comporte pas de risque pour l'activité envisagée en tenant compte notamment des conditions météorologiques et hydrauliques et en veillant à ce qu'il soit libre de tout obstacle (perches, bateaux au mouillage...);
- Localiser et baliser avant le début des épreuves le poste téléphonique le plus proche ou disposer d'un moyen de téléphone portable permettant d'alerter en cas d'accident les secours public, en composant le numéro d'appel des sapeurs-pompiers (18 ou 112) ;
- Prévoir un moyen de liaison (radio ou téléphonique) entre les embarcations de sécurité et le PC Organisateur ;

- Procéder au pointage des participants avant et après chaque épreuve ;
- S'assurer que les participants ont un certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation de moins d'un an ou être licencié auprès de la FFCK ;
- S'assurer du port du gilet de sauvetage par l'ensemble des participants ;
- Vérifier l'effectif admis sur chaque embarcation ;
- S'assurer que les participants mineurs sont munis d'une autorisation parentale ;
- Assurer la surveillance des participants à l'aide d'une embarcation à moteur comprenant deux (2) personnes formées au sauvetage aquatique et un membre de l'organisation ;
- Disposer du matériel de premiers secours (lot B) ;
- Désigner un responsable de l'organisation pour accueillir et guider les secours extérieurs, en cas de besoin ;
- Connaître la localisation du défibrillateur entièrement automatique (DEA) le plus proche auprès de la mairie ;
- Respecter les espaces naturels (nettoyage et remise en état après manifestation) ;
- Se conformer de manière générale à l'ensemble des observations émises par les différents services consultés.

#### **ARTICLE 6**

Monsieur Émilien KUNT, président du « COCK Cholet », devra se pourvoir de toutes les autorisations nécessaires, autres que celles faisant l'objet du présent arrêté.

Il se conformera notamment aux mesures de police que l'autorité municipale jugera utile de prescrire.

Cette autorisation est accordée sous réserve expresse des droits des tiers.

#### **ARTICLE 7 – PUBLICATION - RECOURS**

Le présent arrêté pourra faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois suivant sa notification auprès du tribunal administratif – 6, allée de l'Île Gloriette - BP 4211 – 44041 Nantes Cedex 01.

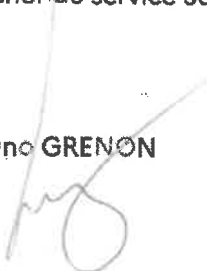
Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **ARTICLE 8 – PUBLICATION ET EXÉCUTION**

Le Préfet, le directeur départemental des Territoires, le directeur départemental des services d'Incendie et de Secours, les maires de Saumur et de la Tessoualle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Émilien KUNT, président du « COCK Cholet », et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

À Angers, le 27 mai 2021  
 Pour le Préfet et par délégation,  
 le chef du service Sécurité Routière et Gestion de Crise,

Bruno GRENON







**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ARRÊTÉ D'IDD / BCI n° 2021/021

**portant délégation de signature à Monsieur Samuel VERON,  
directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest**

Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code civil et notamment les articles 375 à 375-8 ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1 et suivants ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945, modifiée, relative à l'enfance délinquante ;

**Vu** le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988, modifié, relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

**Vu** le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010, relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

**Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Pierré ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

**VU** l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 9 mars 2021 portant nomination de Monsieur Samuel VERON en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

**Vu** l'arrêté du ministre de la justice et des libertés en date du 17 mars 2010 fixant le ressort territorial de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Samuel VERON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et de ses compétences pour les attributions suivantes :

- correspondances relatives à l'instruction des dossiers pour les établissements et services relevant conjointement du représentant de l'État dans le département et du président du conseil départemental (articles 375 à 375-8 du code civil) ;
- instruction des dossiers portant création, transformation et extension d'établissements et services ;
- procédure préparatoire à l'établissement des budgets et à la fixation des tarifs des établissements et des services habilités ;
- élaboration des arrêtés habilitant les établissements et services auxquels l'autorité judiciaire confie des mineurs.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation :

- les décisions de création, de tarification et d'habilitation des établissements visés à l'article 1.
- les mémoires introductifs d'instance et mémoires en réponse.

**Article 3** : En application de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié par le décret du 22 février 2008 susvisé, Monsieur Samuel VERON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité, par arrêté notifié et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

**Article 4** : La secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 27 MAI 2021

Le Préfet,

Pierre ORY

